

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

L'association professionnelle et notre législation agricole

Quelques mesures réclamées par l'U. C. C. et adoptées par nos gouvernements, fédéral et provincial — L'U. C. C. ne demande qu'à collaborer avec les pouvoirs publics

Parce qu'elle groupe nos agriculteurs capables de penser aux intérêts généraux de la profession, l'U. C. C. exerce une influence hors de proportion avec le nombre de ses membres. Elle a posé les problèmes agricoles devant les autres classes de la société; elle a obtenu des gouvernements, fédéral et provincial, plusieurs législations indispensables.

Qu'on nous permette de citer quelques-unes des mesures préconisées par l'U. C. C. et passées depuis dans la législation de Québec et d'Ottawa. Des politiciens qui veulent garder le crédit de ces mesures en faveur de l'agriculture pourront contester le rôle de l'Union. Est-ce par pur hasard que nos Parlements ont adopté ces législations réclamées par l'association professionnelle? Nous croyons pour notre part qu'une telle série de coïncidences est impossible.

Depuis sa fondation l'U. C. C. a proclamé que l'enseignement professionnel est la base de tout progrès agricole. Elle a réclamé la fondation d'écoles moyennes d'agriculture, des cours post-scolaires, la ruralisation de l'école du rang, l'enseignement coopératif; elle a obtenu du ministère provincial de l'agriculture un octroi pour organiser des cours à domicile qui sont un vrai succès. Qui prétendra qu'elle n'est pour rien dans le programme d'enseignement agricole qui s'élabore depuis quelques années?

Dès son premier congrès, l'U. C. C. demandait au gouvernement provincial, qui retire tous les revenus indirects provenant de nos chemins, de prendre à sa charge la confection et l'entretien des principales artères de notre système routier. Est-ce simple coïncidence si cette demande fut exaucée? Depuis, nous avons réclamé un système d'impôts qui permettrait aux corporations municipales et scolaires de taxer la richesse où elle se trouve sans écraser uniquement le propriétaire foncier. Le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer qu'une commission étudiera bientôt cette question vitale.

L'U. C. C. fut fondée, en grande partie, pour protester contre l'ingérence gouvernementale dans nos organismes coopératifs. Sans l'Union, aurions-nous une loi coopérative permettant aux cultivateurs, s'ils le veulent, de diriger leur propre affaire? Il reste à faire l'éducation coopérative des agriculteurs. Quant à ceux qui crient toujours à la méseinte entre l'U. C. C. et la Coopérative Fédérée, ce sont les vrais ennemis de la coopération.

L'Union a réclamé et obtenu des gouvernements de Québec et d'Ottawa une enquête approfondie sur le commerce des produits laitiers dans les villes. Le gouvernement provincial a institué une commission de l'industrie laitière munie par la suite de tous les pouvoirs indispensables pour réprimer les nombreux abus mis à jour dans ces deux enquêtes.

Nous avons demandé, trois ans de suite, un office fédéral des marchés pour faciliter l'écoulement des produits de la ferme. Grâce à cet organisme, les producteurs peuvent élaborer un projet de vente et contrôler eux-mêmes la mise de leurs produits sur les marchés domestiques ou étrangers. Ils peuvent se servir, à cette fin, de leurs organismes coopératifs déjà existants, mais l'action d'une minorité ne peut plus annuler les bienfaits de la coopération.

Sans relâche, depuis dix ans, l'Union a réclamé un système de colonisation assez efficace pour établir nos surplus de population. Notre association n'est certainement pas étrangère à la pression de l'opinion publique qui a forcé le gouvernement provincial à annoncer une vigoureuse politique de retour à la terre et de colonisation. Un pourfendeur de moulins à vent a prétendu que l'action de l'U. C. C. au congrès de la colonisation fut "une immense blague". Ce n'est pas l'opinion de M. Vautrin qui, trois fois depuis, a convoqué les représentants de l'U. C. C. pour discuter les problèmes posés par la mise en train de son plan.

On sait avec quelle insistance l'U. C. C. a réclamé un crédit rural efficace. Nous avons réussi à faire mettre ce problème à l'affiche, à toutes les sessions, sur les scènes fédérale et provinciale. Nous avons insisté pour que le gouvernement de Québec aide la Fédération des Caisses Populaires à organiser un système de crédit coopératif. Cette année, avec le Cabinet provincial, nous nous sommes ralliés au Prêt agricole fédéral totalement réorganisé. Où l'on voit la bonne foi de ceux qui reprochent à l'U. C. C. de s'acharner à réclamer un crédit provincial d'Etat!

Pour empêcher que la crise se transforme en un véritable désastre, l'U. C. C. a demandé aux gouvernements des mesures extraordinaires pour sauver de la ruine un grand nombre de cultivateurs incapables de remplir leurs obligations: le moratoire provincial qui sera renouvelé cette année pour la troisième fois, la loi québécoise décrétant l'insaisissabilité du cheptel de la ferme et la législation fédérale des arrangements entre cultivateurs et créanciers.

L'Union poursuit depuis plusieurs années une campagne tenace pour obtenir l'électrification des fermes à des conditions convenables. La Commission Lapointe vient de lui accorder une victoire morale. Elle déclare que l'électricité est appelée à jouer un rôle éminentement social à la campagne et que c'est un devoir pour le gouvernement provincial d'encourager financièrement l'électrification rurale. Nous attendons avec intérêt la législation qui fera suite à cette recommandation.

Nous avons souvent protesté contre la nomination de fonctionnaires fédéraux unilingues dans notre province. Le ministre fédéral de l'Agriculture prétendait récemment que notre association semble avoir été fondée pour combattre son département. L'Union existe pour défendre les intérêts des cultivateurs québécois qui parlent l'une des deux langues officielles du pays. Depuis la Confédération, sous tous les régimes, le gouvernement fédéral se moque des agriculteurs de chez nous qui ont droit aux mêmes égards que leurs confrères des autres provinces.

Nous pourrions continuer à énumérer les mesures favorables à l'agriculture obtenues ou réclamées des gouvernements. Comment dénombrer les mesures préjudiciables aux intérêts agricoles que notre union professionnelle a réussi à bloquer par son intervention ou par le seul fait qu'elle existe?

A la semaine sociale de Rimouski, Mgr Courchesne disait compter sur l'U. C. C. pour assainir nos mœurs politiques en habituant nos agriculteurs à mettre leurs intérêts professionnels au-dessus des mesquines querelles électorales. N'est-ce pas le meilleur moyen de résoudre nos problèmes agricoles?

L'actualité

La taxe sur l'esprit

Il suffit d'une paille pour casser les reins au chameau surchargé, dit le proverbe anglais. Si Québec ratifie en tous points le projet de la taxe de vente municipale, nous verrons la vérification de ce proverbe: l'importation du livre français sera écrasée.

Cette importation connaît déjà des obstacles à pic depuis la crise: la dévalorisation du dollar en majeure pour le prix de près de cinquante pour cent. Ajoutez à cela la taxe d'accise de 3%, plus la taxe de vente de 8%.

Les frais généraux du marchand portent le prix vendant à un tiers de plus; et c'est sur ce total que le client devra acquiescer la taxe de 2%. Cela double sûrement le prix du volume en regard de ce qu'il était avant la dépréciation du dollar et l'imposition des nouvelles taxes.

Laissera-t-on faire cela? L'on prétend donner le caractère d'une taxe somptuaire à cette taxe, atteint-on le but en frappant le livre, quel qu'il soit: oeuvre d'imagination ou d'histoire ou de géographie, ou de science, ou simple manuel?

Pour tous les travailleurs de l'esprit, le livre n'est autre chose qu'un outil de travail, un outil indispensable. Par ailleurs, ce dont l'on souffre le plus, ce qui anémie chez nous les cerveaux, c'est le fait que petit à petit la lecture de la feuille d'information s'est substituée à celle du livre.

Comment peut-on espérer que la viande creuse du journal donne au cerveau l'aliment qui assure sa vigueur? L'heure est venue d'entreprendre une croisade pour la correction de l'alimentation intellectuelle, pour demander aux gens, s'ils veulent éviter le rachitisme cérébral, de surveiller la teneur en vitamines de leurs lectures comme ils doivent surveiller l'alimentation de leurs enfants.

El c'est ce moment que l'on choisit pour ajouter à toutes ces taxes, cette nuisance tax. Elle a été inspirée par les manufacturiers qui, en riant sous cape, ont réussi à éviter la taxe sur les profits que l'on proposait de leur appliquer. Ils ont tiré leur épingle du jeu. Peu leur importe de vendre à Montréal, à Toronto ou ailleurs, dès lors qu'ils vendent quand même.

Mais les acheteurs, eux, ne sont pas non plus tenus de se limiter au marché de Montréal. Dans le domaine du livre, il n'y a déjà que trop d'abus dans l'importation directe sous prétexte qu'il s'agit de manuels scolaires; ne verrons-nous pas ces abus ruineux pour le commerce qui acquitte des impôts se multiplier?

Par ailleurs les clients qui font leurs achats à Montréal ne pourront-ils pas tout aussi facilement, quand ils commandent par la poste, s'adresser aux Trois-Rivières, à Québec ou... à Toronto? Il faut, quand on est gouvernant, étudier avec soin l'incidence d'un impôt, tâcher de mesurer ses répercussions, de deviner au delà de l'apparence qui est frappé dans la réalité.

M. Leduc rappelle l'autre jour au conseil que la taxe de vente était fortement condamnée par l'un des experts que la ville a consultés. Dans cette affaire comme toujours, on a écarté les avis éclairés et on s'est jeté tête baissée dans une innovation séduisante parce qu'elle paraît devoir provoquer une pluie d'or. Les politiciens ne sont jamais si heureux qu'à faire danser l'anse d'un panier rebondi.

Mais dans un cas comme celui que nous venons de signaler, défions-nous du choc en retour. Il est fort possible que la ville de Montréal joue dans les mains de ses rivaux, écoute de dangereuses sirènes. Elle est la métropole du Canada. Mais elle peut facilement perdre — et elle le mérite — cette suprématie si elle continue de confier ses destinées à des aveugles qui, au surplus, frappent... comme des sourds à tort et à travers.

Paul ANGER

Tout le monde, ou à peu près, à Ottawa, vient de voter l'assurance-chômage. C'est parce que si cela continue un tant soit peu, tout le monde, bientôt, chômera.

Les taxes vont encore monter, dit un quotidien. Voilà qui n'est pas une nouvelle. La nouvelle, ce serait qu'elles aient fini de monter; et la très grande nouvelle, ce serait si elles baissaient.

M. Houde parle à Toronto, tandis que M. Taschereau même à Québec.

Une feuille ministérielle parle du "double jeu de Po-Paul Gouin". Si elle continuait elle pourrait parler avec autant d'esprit du So-Soliel rédigé par Jo-Bar Barnard, dirigé par Jaco-Nico et administré par Ri-Ri Ca-Gagnon.

On vient de décapiter deux femmes, en Allemagne. Ailleurs, un bien plus grand nombre perdent la tête plus facilement et sans avoir à passer par cela sous la hache du bourreau.

Bloc-notes

Petits profits...

On vient de découvrir à Washington, au cours d'une enquête sur les affaires des constructeurs de croiseurs, qu'en 1927 la Newport News Shipbuilding & Drydock Co. obtint un contrat pour la mise en cale de deux navires au coût total approximatif de \$21 millions, qu'elle calculait faire là-dessus un bénéfice de moins de deux millions et que, le lancement fait, le profit s'établissait à plus de 5 millions et demi. Cela faisait au 35 pour cent.

"Je m'étonnai de voir que nous avions fait tant d'argent que cela", dit M. Homer L. Ferguson, président de la compagnie. "Nous en profitons pour remanier nos prix à la baisse sur les contrats à venir", a-t-il ajouté, affirmant que d'ordinaire les bénéfices sur des entreprises de cette sorte ne sont que de 6 pour cent. La même compagnie a bâti deux navires qui ont brûlé ou péri depuis quelques mois: le Mohawk et le Morro Castle, dont M. Ferguson dit qu'il ne peut comprendre comment il se fait qu'il ait pris feu, car il était "incombustible". En théorie, peut-être. On sait qu'en pratique il devient foyer ardent en quelques minutes et que des douzaines de voyageurs y furent incinérés. De 1928 à 1930, trois grandes compagnies américaines ont reçu des commandes pour le même montant, ou à peu près, de la marine marchande d'Etat et des armateurs particuliers; \$31 à \$33 millions chacune. A en croire M. Ferguson, il n'y a pas eu d'entente entre elles. Pure coïncidence... si l'on veut.

Torontien, ou Torontois? M. l'abbé Degagné, dans les notes qu'il donne périodiquement sur

A Ottawa

Un député sur 102 contre la deuxième lecture du bill d'assurance-chômage

Le débat se poursuivra en comité général — La loi est anticonstitutionnelle, dit M. Pouliot

MM. BENNETT ET KING INTERVIENNENT

(par Emile BENOIST)

Ottawa, 19. — Le projet ministériel d'assurance-chômage est voté en deuxième lecture. Apparemment, il l'a été à l'unanimité car des 101 voix du vote qui a été enregistré à la demande de la droite ministérielle, il y en a eu 101 de données en faveur de la mesure. Pas une seule dissidence.

Le député de Labelle, M. Henri Bourassa, disait, dans son discours de jeudi dernier, qu'il ne comprenait pas qu'un seul député libéral, après les discours prononcés par les chefs de parti, notamment MM. Mackenzie King, Ernest Lapointe et J.-L. Ralston, pût voter en faveur du projet. Non seulement les trois chefs en question ont-ils dénoncé la mesure comme contraire à la constitution mais plusieurs de leurs partisans ont fait la même chose.

Tous les libéraux qui ont voté, hier après-midi, y compris leur leader, M. Mackenzie King, se sont prononcés pour l'adoption d'une loi dont ils contestent d'avance la validité.

Un seul libéral, M. Jean-François Pouliot, député de Temiscouata, aurait voté contre la mesure, et il l'a dit, s'il n'avait été paillé avec un député conservateur absent.

C'est d'ailleurs un: Non formidabile, retentissant, de M. Pouliot, au moment où le speaker demandait si la proposition de deuxième lecture était adoptée qui a permis à la droite ministérielle d'exiger un vote. La gauche libérale ne devait pas le tenir tant que cela. Elle eût sans doute préféré que la deuxième lecture se fit sans bruit, sans vote enregistré. Le "non" de M. Pouliot était à peine lancé, que cinquante conservateurs étaient debout pour demander le scrutin.

Il n'y a qu'une façon de s'expliquer l'attitude des libéraux. A la veille des élections, ils ne veulent pas fournir au premier ministre l'occasion de prétendre qu'il s'opposait à son bill, ils se sont prononcés contre le principe de l'assurance-chômage. Car tout en dénonçant la mesure ministérielle comme contraire à la constitution, les opposants libéraux ont toujours maintenu qu'ils favoriseraient l'assurance-chômage.

C'est le procédé de M. Bennett qu'ils tiennent pour détestable. Ils considèrent qu'avant de soumettre son projet au parlement fédéral, le gouvernement aurait dû consulter les provinces, obtenir leur assentiment. Les uns après les autres, ils ont soutenu que la loi que le gouvernement va faire passer à Ottawa sera déclarée ultra vires et anticonstitutionnelle par les tribunaux.

Une décision judiciaire sur la validité de la nouvelle loi ne sera pas possible toutefois avant les prochaines élections générales. De toute évidence, c'est l'opportuniste électoral qui a déterminé l'attitude des libéraux. Mais cette même attitude risque de paraître assez fautive.

Le ministre des chemins de fer, le Dr Manion, l'avait déjà signalé. Hier après-midi, le premier mi-

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

L'affaire de la "Presse" en Cour d'appel

(Voir page 3)

Un débat sur la Commission métropolitaine au comité des bills privés

On oblige Montréal à payer un demi-million par année pour solder le déficit de trois municipalités, note M. Duplessis — La réponse de M. Taschereau — Le bill de la Commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles

Québec, 19 (D. N. C.). — Le comité des bills privés, présidé par M. Gontran Saint-Onge, député de Beaubarnois, a étudié ce matin le bill de la Commission scolaire de la Pointe-aux-Trembles.

La Commission demande que la ville perçoive à l'avenir la taxe scolaire et en fasse remise complète à la Commission, même si la ville ne perçoit pas toute la somme votée par la Commission.

Elle demandait aussi d'obliger la ville de Pointe-aux-Trembles de payer la taxe scolaire sur les terrains repris pour taxes et qu'elle n'a pas revendus.

Me Charles Laurendeau s'est opposé vivement à ces deux demandes. La ville de la Pointe-aux-Trembles a un déficit annuel de \$150,000 qui est payé par le groupe des municipalités métropolitaines. Jusqu'ici la ville de la Pointe-aux-Trembles ne remettait à la Commission scolaire que les sommes perçues. Désormais, elle devra payer toute la somme exigible en taxes scolaires, même si elle ne la perçoit pas. On ajoutera donc au déficit existant, et ce seront en somme les autres municipalités qui devront payer ce déficit.

De même la ville étant désormais obligée de payer la taxe sur les terrains repris, verra son déficit augmenté d'autant, et ce seront les municipalités de la Commission métropolitaine qui paieront la note.

Me Joseph Jean, avocat de la Commission scolaire, déclare que la taxe scolaire est de \$1.50 par cent dollars d'évaluation.

L'ensemble des taxes à la Pointe-aux-Trembles est d'environ 85 par cent dollars d'évaluation. Il note que la taxe neutre est de 30 cents. M. Duplessis fait remarquer qu'elle est de \$1.20 à Montréal.

La Commission métropolitaine

Le débat s'engage sur la Commission métropolitaine. Me Laurendeau dit que Montréal paie \$480,000 par année pour la Commission métropolitaine, ce qui sert à laver les déficits de trois municipalités: Pte-aux-Trembles, Montréal-Nord et St-Michel. Avec le nouveau projet de loi, on va augmenter cette contribution de Montréal.

M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, demande pourquoi on fait payer les déficits de ces municipalités par Montréal. On parle d'autonomie de Montréal, mais voici trois municipalités qui par suite de leur mauvaise administration, tombent en déficit, sans que Montréal y ait eu la moindre part.

(Suite à la page-3)

Comment se faisaient "nos belles élections" il y a quelque 70 ans

Nos débuts électoraux dans la Confédération semblent avoir été assez mouvementés.

On aime volontiers à évoquer le temps jadis comme l'âge d'or, l'ère des hommes de caractère et de grand homme, et l'on parle de temps présent comme d'une époque de perdition, d'avachissement moral et politique. Il ne se passe guère une élection qu'on n'entende de bonnes âmes s'écrier: "Les mœurs sont corrompues; on peut acheter tous les électeurs. Ou sont les honnêtes gens d'autrefois?"

En réalité nous ne vaions, sans doute pas mieux que nos ancêtres, mais guère moins. Le monde est composé d'une moyenne d'humanité qui n'évolue que fort peu dans ses caractères primordiaux; l'on y trouvera toujours de la cupidité, du mensonge, de la trahison; et aussi de la probité, de la droiture, du désintéressement.

Nos pères faisaient joyeusement les élections ainsi que le prouve l'aventure du notaire Henri Garon, officier rapporteur du comté de Kamouraska. M. Thomas Chapais, père de l'historien présent, M. Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif, faisait la lutte à M. Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier.

Tout se serait sans doute passé sans anicroche, n'eût été le zèle de M. Garon, cousin du candidat bleu, et de plus "bleu" de convictions profondes et irréductibles.

Comme il avait quelque teinture des lois, il s'avisa un beau jour que les listes électorales dans les paroisses de Saint-Pascal, Saint-Pacôme et Notre-Dame du Portage étaient insuffisantes et qu'il n'y avait pas lieu de faire voter les électeurs de ces trois paroisses.

Aussitôt les électeurs défranchisés protestèrent avec véhémence, sous la conduite de M. Pierre Desaint, préfet du comté. On organisa des assemblées qui adoptèrent des résolutions.

L'officier-rapporteur ému par ces manifestations électorales, "consulta" sur le sujet et décida d'accorder le bénéfice du doute aux électeurs. Mais voyez comme les choses de loi sont compliquées. Il n'avait pas plutôt décidé cet acte magnanime qu'il s'aperçut que les délais pour afficher une nouvelle proclamation étaient expirés.

Nouveaux doutes dans l'âme de l'officier-rapporteur. "Alors, dit-il, j'ai dû me consulter de nouveau afin de régulariser mes procédés, s'il était possible".

Toujours est-il, que M. Garon afficha sa proclamation remédiatrice juste à la veille de la nomination par laquelle il permit aux électeurs de Saint-Pascal et de Notre-Dame-du-Portage de voter, mais non pas à ceux de Saint-Pacôme. Quant aux électeurs des deux premières paroisses, seuls ceux qui étaient enregistrés sur les listes de 1859 pouvaient le faire.

Le lendemain, 31 août 1867, la nomination des candidats à l'élection devait avoir lieu au village de Kamouraska.

(Suite à la page 2)

Le projet de la taxe de vente municipale

S'il est ratifié par Québec la taxe de 2% entrera en vigueur le 1er mai - Les exemptions

Texte du projet

Si l'Assemblée législative l'y autorise, la ville percevra la taxe de vente à partir du 1er mai prochain.

Cette taxe aura le taux de 2 p.c. et frappera tous les effets de commerce, excepté ceux dont on trouvera l'énumération plus bas dans cette colonne. Elle sera perçue par les vendeurs ou marchands.

Le texte de l'article qui incorpore dans le bill de Montréal dément ceux qui prétendaient que l'homme qui achète en petite quantité ne sera pas plus lourdement taxé que celui qui achète par grandes quantités.

Un paragraphe de cet article stipule en effet que dans le cas où la computation de la taxe comporte une fraction de sou, l'acheteur doit payer un sou.

Comme la taxe frappera tous les objets à un à dix objets de 10 sous, paiera dix fois un sou de taxe, puisque 2 p.c. de \$0.10 ne donnent qu'un cinquième de sou. Tandis que l'homme qui achètera les dix mêmes objets d'un seul coup ne paiera que deux sous de taxe, 2 p.c. d'un dollar.

On trouvera plusieurs autres détails fort intéressants dans le texte de cet article que nous publions presque au long, c'est-à-dire en retranchant les paragraphes qui ne sont pas susceptibles d'intéresser le grand public.

Pouvoir demandé

La cité peut imposer par règlement et prélever, à compter du 1er mai 1935 inclusivement, en sus de toute autre taxe, une taxe spéciale dite "taxe de vente" n'excédant pas deux pour cent du prix de vente ou d'achat, au détail, sauf les exceptions ci-après énumérées, de tout bien meuble, effet mobilier, toute marchandise et tout article de commerce quelconque vendu dans le territoire des municipalités situées dans l'île de Montréal.

La taxe peut être également imposée et prélevée dans le cas d'une

vente faite en dehors dudit territoire, que l'acheteur réside ou ait sa place d'affaires dans ledit territoire ou en dehors, pourvu que dans ce cas la chose qui fait l'objet du contrat se trouve dans ledit territoire, soit lors de la vente, soit lors de la livraison.

La taxe peut être également imposée et prélevée lorsqu'il s'agit d'une vente d'un véhicule automobile tel que défini dans la loi des véhicules automobiles (chap. 35, statuts refondus, Québec, 1925), d'un piano ou d'un radio à un acheteur qui a son domicile ou sa résidence ou sa place d'affaires dans ledit territoire, lorsque la chose vendue se trouve en dehors de la ville de Montréal, mais dans un rayon de cinquante milles dudit territoire.

Objets exempts

3.—La taxe ne peut pas être imposée lorsqu'il s'agit de vente d'obligations, débiteures, actions de capital-actions d'une compagnie ou corporation, créances, droits d'actions, droits incorporels, rentes, primes d'assurances, liqueurs alcooliques, vins, gazolines, comestibles, bois de chauffage, vendu et livré en quantité d'un quart de corde ou moins, charbon vendu et livré en quantité d'un quart de tonne ou moins, eau, messages téléphoniques et télégraphiques, remèdes sur prescriptions de médecins, billets de passage sur tramways, autobus, chemins de fer ou autres systèmes de transport, billets de lieux d'amusements, tels que définis par le chapitre 125 des statuts refondus, Québec, 1925, tel qu'amendé, ni de ventes faites auxiliaires des corporations municipales ou aux corporations scolaires situées dans les limites d'une desdites corporations municipales, au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial, ni lorsqu'il s'agit d'une vente pour un prix de dix sous ou moins ou d'une vente par autorité de justice. Sont aussi exceptés les repas tels que définis à la loi 16, George V, chapitre 55, et ses amendements, et les livres de classe dont on se sert dans les écoles primaires.

Les exceptions ci-dessus ne comprennent pas les liqueurs douces, les eaux gazeuses, les bières, les bonbons, confiseries et pâtisseries.

La taxe n'est pas exigible lorsque la vente a été faite de bonne foi avant le premier mai 1935.

Quand une vente est annulée, la taxe n'est prélevée que sur la partie du prix gardée par le vendeur, en est de même lorsque la chose vendue est retournée ou refusée.

4.—La taxe doit être payée par l'acheteur lors de la vente, que le prix soit stipulé payable comptant, à terme ou par versements, et doit être perçue par le vendeur qui est constitué par la présente loi l'agent de la cité de Montréal pour la percevoir. Cet agent doit tenir un compte de la taxe perçue et à percevoir et faire remise de la taxe perçue à la cité, le tout suivant les dispositions des règlements que la cité adoptera en vertu du présent article.

Pour percevoir cette taxe, le vendeur a contre son acheteur le même recours que pour son prix de vente.

5.—Si une vente comprend plusieurs articles ou objets, la taxe est calculée sur le total du prix des articles ou objets compris dans ladite vente et non sur le prix de chaque article ou objet séparément.

Pas de timbre de moins d'un sou

Dans la computation de la taxe, toute fraction d'un sou est comptée pour un sou entier, que l'acheteur doit payer.

Toute personne chargée de percevoir la taxe devient débitrice envers la cité de Montréal du montant de la taxe qu'elle a perçue. La créance de la cité de Montréal contre telle personne constitue une créance privilégiée sur les biens meubles et effets mobiliers de cette personne et prend le même rang que toute autre taxe personnelle ou mobilière imposée par la cité.

Il est défendu à toute personne d'acheter au détail, dans les cas prévus au présent article, sans payer au vendeur, lors de l'achat, la taxe imposée, et il est défendu au vendeur de faire remise directement ou indirectement de la taxe à l'acheteur.

Il est défendu à tout vendeur d'annoncer ou de faire savoir au public d'une façon quelconque, directement ou indirectement, que la taxe dont l'imposition est autorisée par

le présent article ne sera pas payable ou payée par l'acheteur.

A Ottawa

(Suite de la 1ère page)

vince et je ne vois pas bien l'intention de l'ancien ministre de la justice, en agitant comme il le fait, si ce n'est qu'il s'en tient à sa vieille habitude, de traîner cette question des droits minoritaires dans un débat chaque fois que la chose est possible.

M. Mackenzie King donne lecture des notes du lord-chancelier où il est dit que l'interprétation de la constitution ne doit pas aller jusqu'à la restriction des dispositions du contrat fédéral.

Le premier ministre dit qu'il l'entend bien ainsi. Ce dont le lord-chancelier voulait parler est de la langue, de la religion, de l'instruction publique. Cela n'a rien à faire avec la compétence législative du parlement fédéral qui est absolument distincte de celle des parlements provinciaux.

Le discours de M. Bennett, c'est en résumé son discours de la semaine dernière, au moment de la présentation du bill. Quand le parlement fédéral a donné son approbation à un traité dont il découle des obligations pour le Canada, il est du devoir de ce même Parlement de légiférer en conséquence. De plus en matière commerciale ou économique le pouvoir souverain ne peut être mis en doute.

Impôt indirect

Aux termes de l'acte fédératif de 1867, les provinces ne peuvent recourir qu'à l'impôt direct. L'autorité fédérale a l'exclusivité de l'impôt indirect et elle peut également recourir à l'impôt direct. Or, l'assurance-chômage, avec contribution de l'Etat au fonds des prestations, constitue un impôt indirect.

Il n'y a pas une province qui pourrait voter une mesure dans le genre de celle qui est soumise au parlement fédéral. Les provinces collectivement, par suite d'une entente, ne le pourraient pas davantage. L'impôt indirect appartient au seul parlement fédéral. Comme le pouvoir souverain doit résider quelque part en cette matière, il faut bien que ça soit dans le parlement fédéral.

La province de Colombie a déjà voté une loi pour venir en aide aux producteurs laitiers. Il y avait un fonds alimenté par des contributions indirectes. La loi a été déclarée invalide.

Il n'est pas plus de la compétence des provinces de légiférer en matière d'assurances sociales, avec contribution de l'Etat, qu'il ne le serait de légiférer en matière de commerce interprovincial. De plus l'assurance-chômage se rattache directement au commerce international et interprovincial.

L'assurance-chômage, telle qu'on l'établit, affecte indubitablement la propriété et les droits civils. Il en est de même pour n'importe quel impôt indirect.

Des libéraux ont reproché à M. Bennett d'avoir changé d'avis, depuis septembre dernier, à propos de la juridiction des provinces en matière d'assurance-chômage et d'assurance sociale en générale. "La loi est une science dont le progrès est continu", répond-il. Et il ajoute qu'en septembre, il n'exprimait pas tant une opinion qu'il n'exposait les sujets à étudier au cours d'une conférence des représentants fédéraux et des représentants provinciaux.

"La voix du Canada", dit encore M. Bennett, "c'est celle de ce parlement et non pas la voix collective des provinces. L'assurance-chômage doit être nationale, autrement elle sera une faillite. Le leader de l'opposition prétend que j'offre une pierre au peuple qui demande du pain. C'est du pain que j'offre au peuple et tout un morceau."

En comité

La Chambre s'est ensuite formée en comité plénier pour étudier l'un après l'autre les divers articles du projet de loi.

Le comité a dû commencer par écouter deux discours, l'un de M. Pouliot, qui tenait à expliquer son vote manqué, l'autre de M. Woodsworth.

M. Pouliot

M. Pouliot aurait voté contre le projet parce qu'il ne s'agit pas de secourir les chômeurs actuels mais d'offrir quelque chose à ceux qui travaillent; parce que le projet est contraire à la constitution. Quand

née par la cité de Montréal entre elle et les corporations municipales mentionnées au paragraphe 2 du présent article, en proportion de leur population respective telle qu'établie par le dernier recensement fédéral.

20. Tout règlement adopté par la cité de Montréal avant le 1er mai 1935 et par lequel elle impose la taxe autorisée par le présent article ne prendra effet que le 1er mai 1935.

21. Nonobstant les dispositions du présent article, la cité conserve contre l'acheteur qui a refusé ou négligé de payer la taxe son recours en recouvrement de cette taxe.

22. Le délai de prescription pour toute taxe recouvrable en vertu du présent article est celui fixé par la charte pour les autres taxes. Pour les amendes et pénalités pour infraction au présent article ou aux règlements adoptés par la cité en vertu du présent article, il sera de six mois à compter du jour où la cité a connu l'infraction.

23. La cité peut indemniser le vendeur pour le suretôt de travail que la perception et la remise de cette taxe lui occasionnent.

Partage du produit

19. Le revenu annuel perçu par la cité de Montréal et provenant de ladite taxe sera, après déduction des dépenses encourues par la cité pour l'imposition et la perception de ce revenu, partagé chaque an-

la loi aura été adoptée, il n'y a pas un juge impartial, détaché de toute partialité politique, qui ne la déclare invalide. Le projet ministériel n'est pas autre chose qu'une manœuvre électorale. Le premier ministre sait parfaitement que sa loi sera rejetée par les tribunaux mais il sait aussi qu'une invalidation ne viendra qu'après les élections. Sur les tribunaux électoraux, il aura pu se vanter d'avoir fait quelque chose pour la classe ouvrière. "C'est un autre cas de bluff, de humbug, de mirage électoral."

M. Woodsworth

M. Woodsworth dit que s'il est vrai que le traité de Versailles, ses protocoles et tout ce qui s'ensuit, affectent notre constitution, ajoutent à la compétence législative du parlement fédéral, il importait à celui-ci de prendre des mesures préventives en matière d'assurance-chômage. En vertu du traité de Versailles, le Canada s'est engagé à faire régner la justice sociale dans son territoire, pour le plus grand bien de l'ordre et de la paix dans le monde. Dans les traités qui accompagnent le traité de Versailles, il est fait mention de bien d'autres choses que l'assurance-chômage, par exemple des conditions de travail, des salaires, du travail des femmes et des enfants, etc. Si le gouvernement se reconnaît une obligation à propos de l'assurance-chômage, il ne peut rejeter les obligations assumées à propos d'autres réformes. La mesure du gouvernement est insuffisante. M. Woodsworth l'accepte quand même à cause du peu de bon qui s'y trouve. En fait d'assurance-chômage, il en faudrait une sans contribution de la part de l'employeur.

Une administration coûteuse

A onze heures, ajournement automatique. Le comité plénier n'avait encore examiné qu'une dizaine des articles du bill.

En réponse à des questions, le premier ministre a dit que le coût prévu de l'assurance-chômage est de 87,000,000 par année. Ce coût est assumé par le trésor fédéral seulement.

M. Mackenzie King demande si cette administration comprendra de 5,000 à 10,000 fonctionnaires. M. Bennett répond qu'il suffira de 3,000 à 4,000 fonctionnaires. Le salaire du président de la Commission des assurances sociales n'a pas été fixé. Les autres commissaires, l'un pour représenter les patrons, l'autre pour représenter les employés, toucheront aux environs de \$10,000 par an.

L'Angleterre est une nation de boutiquiers; la France, une nation de fonctionnaires. Au su ou à l'insu de M. Bennett, entrons-nous dans la tradition française?

On le dirait, au train où se constituent les plantureuses présidences et les non moins plantureux commissaires, où s'établissent d'autres intéressantes institutions.

Comme disait Madame mère: *Pourvu que ça dure!*

Emile BENOIST

Comment se faisaient "nos belles élections"...

(Suite de la première page)

ver, me les rapporta un instant après, et je le fis rester chez moi afin de retourner au husting si l'on pouvait nous protéger.

"L'honorable M. Chapais resta sur ma galerie avec quelques amis, et il parla pendant quelque temps à un groupe d'électeurs qui s'étaient approchés.

L'honorable M. Chapais entraîné par ses amis

"Mais les émeutiers ne furent pas longtemps sans se réunir encore en face de mon bureau et l'honorable M. Chapais fut bientôt entraîné par ses amis, qui s'enfuyaient devant une grêle de pierres lancées contre lui. Des pierres ont aussi été lancées dans les châssis de ma demeure, quatre vitres de trois pieds ont été cassées dans les vitraux de mon bureau, et dans mes mansardes quatre vitres et un châssis ont été brisés.

"Les émeutiers me parurent alors absolument maîtres de la place publique, il me fut dès lors impossible de sortir. Je vis un peu plus tard certains groupes assez nombreux des partisans de M. C.-A.-P. Pelletier se former et se diriger à deux ou trois reprises et avec un air menaçant vers ma demeure; mais à chaque fois ils m'en furent détournés par quelqu'un.

Au regret de démolir sa maison...

"Juste que j'avais toujours pu conserver intacts les écrits d'élections, mais entre les trois et quatre heures de l'après-midi, une députée composée de MM. Joseph Ancel, cultivateur de Sainte-Anne, et Louis-Alphonse Miller, de Kamouraska, avocat, se présenta chez moi. Ces messieurs me dirent qu'ils regretteraient que ma maison fût démolie, mais qu'ils ne pourraient pas empêcher la chose, si je ne leur livrais les écrits d'élection. Alors j'ai cru de mon devoir, pour éviter à plusieurs le regret de nouveaux excès, d'exposer sur ma table ces documents rendus inutiles en protestant que je ne cédaux qu'à la force.

Enquête au comité des privilèges et élections

Le gouvernement conservateur, indigné de la façon cavalière dont on avait privé de M. Chapais comme député, ordonna une enquête parlementaire. M. Garon s'épancha encore plus librement sur les événements dont il avait été victime.

"Je crois, dit-il, qu'il y avait au delà de deux mille personnes pré-

UN RHUME NEGLIGÉ
c'est la porte ouverte à toutes les maladies de la GORGE, des BRONCHES et des VOIES RESPIRATOIRES. NE NEGLIGEZ PAS UN RHUME. SOIGNEZ-LE avec les PASTILLES VALDA.

En Vente partout Les Exiger EN BOITES portant le nom VALDA

Atent Général pour le Canada: J. A. OUMMET 84, St-Paul Est, Montréal.

Ces VERTIGES, cette NERVOSITE sont des signaux de danger. Il vous faut un tonique reconstituant immédiatement pour tonifier les nerfs et renforcer le système et le meilleur c'est l'Elxir-Tonique du Dr Monier.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 320,893, THE TEXAS COMPANY, de New-York, cessionnaire de William F. Gee, de New-York, New Jersey, les deux aux E.-U., accordé le 22 mai 1932, pour "RECONDITIONNEMENT DE MATIERES DE FILTRES" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 278,537, THE SHARPLES SOLVENTS CORP., cessionnaire de B.A.S. COMPANY, tous deux de Philadelphie, Pennsylvanie, de E.E. AYRES, Jr., de Swarthmore, tous de Pennsylvanie, E.-U., accordé le 24 février 1931, pour "PRODUCTION D'ALCOOL" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 308,823, WM. B. D. PENNINGTON, de Baltimore, Maryland, E.-U., accordé le 24 février 1931, pour "SCAUX D'HUILE ET GARDE-POUSSIERE" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 314,267, ERIK HUGO EMANUEL WINTERHUR, de Winterthur, Suisse, accordé le 6 octobre 1929, pour "LOCOMOTIVE A VAPEUR A HAUTE PRESSION" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 320,911, THE BRITISH KYLONITE CO. LIMITED, cessionnaire de Sydney G. SNELL, de Londres, Angleterre, accordé le 22 mai 1932, pour "BALENE CRUEUSE EN CELLULOSE" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 320,915, AUGUST E. SONNESSON, de Birmingham, Angleterre, accordé le 11 mars 1932, pour "CENTRIQUE METALLIQUE" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 301,375, AGOSTINO ROCCA, de Dalmine, Italie, accordé le 24 juin 1930, pour "MACHINE A COUPER LA SURFACE EXTERIEURE DES TUYAUX METALLIQUES" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES.— Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 321,428, FINIS ERIKTIRO KEMISKA AK., cessionnaire de P. O. Bjorkman & L. Ivanoff, de Helsinki, Finlande, accordé le 12 avril 1932, pour "TRAITEMENT DES CHLORATES POUR EXPLOSIFS" désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

La Cité de Verdun

Avant est par les présentes donné que la Cité de Verdun s'adresse à la législation, actuellement en session, pour amender sa charte dans le but d'imposer certaines taxes sur les magasins en série (chaînes de magasins).

Au Château de Ramezay

La réunion mensuelle de la Société des antiquaires, section féminine, aura lieu demain après-midi, à 3 h., au Château de Ramezay. Mlle Madeleine Thibaudon y donnera une causerie intitulée: "Souvenir de la passion d'Obermergaut". Un programme musical sous la direction de Mme Arthur Laurendeau sera exécuté par Mme B.-G. Bourgeois, soprano, et Mlle Marie-Thérèse Paquin, pianiste. On servira le thé.

Assemblée dans St-Denis

Ce soir, à 8 h., à la salle paroissiale, rue de Lauzon, réunion de propriétaires et des hommes d'affaires du quartier Saint-Denis. On y discutera les amendements à la charte de Montréal, les taxes spéciales de pavages et le paiement du loyer des chômeurs. M. J. M. Savignac a été tout spécialement invité.

Fél. Wilbank 7119-7110

Siège Social: 2639 NOTRE-DAME OUEST

La Compagnie d'Assurance Funéraire

URGEL BOURGIE, LIMITEE

Incorporée par Lettres Patentes de la Province de Québec au capital de \$150,000.00

ASSURANCE FUNERAIRE ET DIRECTEURS DE FUNERAILLES

Tout en conformité avec la loi des assurances, sanctionnée par le Parlement de Québec le 22 décembre 1916.

Déposit de \$25,000.00 au Gouvernement - Salons mortuaires à la disposition du public.

*SERVICE JOUR ET NUIT

Les privilèges de nos polices d'assurance sont applicables à nos salons mortuaires, si on le désire.

Tél.: Plateau 7-9-11

La Société Coopérative de Frais Funéraires

L.-EUG. COURTOIS, Président et Gérant Général

JOSEPH COURTOIS, Sec.-Trés. et Ass.-Gérant Général

RUE STE-CATHERINE, 302 EST, MONTRÉAL.

Docteurs, Consultez !!

les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

Toute électricité médicale

—Gallois & Cie—

Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge

Lampes aseptiques pour salles d'opérations

—Etablissements G. Bouliette—

Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie—

Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste

Conditions faciles

Prix, catalogue sur demande

PAUL CARDINAUX, D. Sc.

"PRÉCISION FRANÇAISE"

428, Cherrier, MONTREAL, H.A. 2357

Docteurs, Consultez !!

les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

Toute électricité médicale

—Gallois & Cie—

Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge

Lampes aseptiques pour salles d'opérations

—Etablissements G. Bouliette—

Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie—

Instrumentation chirurgicale par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste

Conditions faciles

Prix, catalogue sur demande

PAUL CARDINAUX, D. Sc.

"PRÉCISION FRANÇAISE"

428, Cherrier, MONTREAL, H.A. 2357

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 20 février 1935. De la Férie. Lever du soleil, 6 h. 51. Coucher du soleil, 5 h. 32. Lever de la lune, 7 h. 49.

L'affaire de la "Presse" en Cour d'appel

Le tribunal prend en délibéré les objections préliminaires sur la requête pour faire casser l'ordonnance d'exécution provisoire

La Cour d'appel a entendu ce matin et pris en délibéré les moyens préliminaires invoqués par les défendeurs dans la cause de Berthiaume contre Du Tremblay et al.

Juridiction

Au sujet de la juridiction du juge au moment où il a rendu l'ordonnance M. Masson dit qu'il avait rédigé sa requête pour exécution provisoire pendant que le juge lui faisait son jugement.

Me L.-E. Beaulieu

Me Beaulieu a dit quelques mots sur la question; le juge de première instance était-il dessaisi de son jugement lorsqu'il a ordonné l'exécution provisoire?

Me Geoffrion a ensuite protesté contre le fait que le juge a ordonné la convocation des intéressés devant lui; il a soumis que cette pratique ne doit pas être admise.

En deuxième lieu, Me Geoffrion a objecté qu'on ne lui a pas signifié la requête comme il y avait droit, qu'on ne lui a pas donné l'avis ordinaire.

Me Geoffrion a alors demandé à la Cour si elle voulait décider ces questions préliminaires avant d'entendre la requête même de la requête, pour lequel il faudrait entendre le dossier.

La Cour a alors décidé de rendre jugement sur ces questions préliminaires jeudi et si y a lieu d'entendre les plaidoyers sur le mérite, vendredi.

Quant à l'opportunité de faire nommer tout de suite des fiduciaires, M. Masson a dit que la raison est d'empêcher des délais.

Si on attend que la cause soit allée peut-être jusqu'au Conseil privé et qu'alors le jugement est maintenant, les défendeurs pourront contester les nominations qui seraient faites alors et tenter des procès interminables.

Quant à l'opportunité de faire nommer tout de suite des fiduciaires, M. Masson a dit que la raison est d'empêcher des délais.

La taxe de vente et l'impôt sur le revenu

Opposition de Verdun — Conférence des maires de l'île de Montréal

Le conseil municipal de Verdun a décidé hier soir de s'opposer aux clauses du bill de Montréal qui comportent l'imposition d'une taxe de vente et d'un impôt sur le revenu dans toutes les municipalités de l'île.

M. le maire Ferland assistera cet après-midi à une assemblée des maires des municipalités de l'île à l'hôtel Windsor et y exprimera les vues du conseil de Verdun.

Les échevins qui forment la Commission du chômage de Verdun doivent rencontrer sous peu M. J. N. Francoeur pour lui demander de permettre que la nomination d'une nouvelle commission non échevinale soit différée jusqu'aux élections de Verdun qui doivent avoir lieu le 1er avril.

M. Masson a répondu que pour le moment, étant donné qu'il s'agit simplement des objections préliminaires à l'exécution provisoire il lui suffit de démontrer la validité de la décision rendue.

Chaliapine donnera un concert à Montréal le 14 mars

La célèbre basse russe Fiodor Chaliapine donnera un concert à l'Impérial, le 14 mars. Impresario: Goulet et Pager.

Les Sakharoff

Le lourd rideau vient or retombe sur deux jeunes personnages évadés, semble-t-il, du Printemps de Botticelli pour folâtrer dans la lumière douce et s'abandonner, quelques instants, à la joie de vivre avant de reprendre leur place rigide sur la toile.

Le spectateur qui a vu s'animer soudain ce tableau du maître italien reste là, sans bouger, sans respirer presque, souhaitant que la musique, comme une navette mystérieuse, continue la trame du rêve. Mais le rêve est fini et le réveil, brutal comme tous les réveils qui suivent les rêves merveilleux.

Celui qui s'était laissé ainsi transporter, par deux danseurs, au pays plein de mystère de la poésie et de la grâce, se retrouve brusquement un "homme en habit", froissant dans sa main moite un programme devenu inutile, bousculé vers les portes de sortie par d'autres hommes en habit.

Voilà, résumée de façon fort imparfaite, la double impression ressentie, hier soir, à l'Impérial, après le récital d'Alexandre et Clotilde Sakharoff; impression de rêve trop tôt brisé, impression de bousculade — cette bousculade inévitable des fins de concert et de spectacle.

Mais, avant d'éprouver cette impression finale, le spectateur avait connu l'impression exquise du génie de la danse évoqué de façon si parfaite par Alexandre Sakharoff, incarné avec tant de charme et de grâce par Clotilde Sakharoff.

L'Impresario Louis-H. Bourdon, à qui nous devons une saison de chorégraphie vraiment exceptionnelle, avait déjà présenté, cette année, à Montréal, le célèbre corps de ballets de Monte-Carlo, l'incomparable danseuse espagnole La Argentina. Cette fois, M. Bourdon obtenait de faire débiter en Amérique, sur l'une de nos scènes, les Sakharoff qui ont conquis depuis des années, malgré leur jeunesse, l'ancien monde.

Ces deux danseurs ont donné un programme exquis qui rend hommage à la musique classique et à la musique moderne. Ce qui étonne peut-être le plus, c'est l'un et l'autre des Sakharoff, c'est l'air unique qu'ils mettent à danser des pas modernes sur une musique classique et des pas classiques sur une musique moderne.

Les Sakharoff nous semblent avoir un culte pour Bach parmi les classiques, pour Debussy chez les modernes. Après avoir vu les danseurs rendre hommage à l'un et à l'autre des deux grands maîtres, on ne sait plus trop lequel préférer. Et, je crois, que les Sakharoff nous font aimer également, quoique de façon différente, et Debussy et Bach.

La publicité faite avant la venue des Sakharoff nous avait fait croire que ceux-ci étaient deux danseurs qui se complétaient l'un l'autre et qui, — pour ainsi dire — atteignaient le summum de leur art que dans leurs duos. A mon sens, le contraire est plutôt vrai, et, tout en admirant les Sakharoff dans Prélude et fugue ainsi que dans la délicieuse danse de Bach, j'avoue que je préfère voir les danseurs dans leurs solos.

Clotilde Sakharoff a dû donner en rappel trois de ses danses. La jeune femme est un poème vivant qui ne semble pas fait pour la musique mais pour qui la musique est plutôt faite. Sa grâce, sa jeunesse, encore plus que son art, peut-être, lui assureraient d'avance le triomphe. On ne peut souhaiter spectacle plus délicat et plus tendre que celui de la Valse de Chopin dansée par une jeune femme enveloppée de gazes perle qui la rendent presque immatérielle.

On retrouve la même jeunesse, mais plus exubérante, dans le Poème du printemps, de Krug, ou dans la jeune fille dans un jardin, de Montpou. Mais, dans tous ces poèmes interprétés avec un charme inexprimable, Clotilde Sakharoff reste encore inférieure peut-être à son partenaire. Elle atteindra, d'un bond, l'art d'Alexandre Sakharoff, dans sa composition de la Danseuse de Delphes de Debussy.

Autant Clotilde Sakharoff symbolise la poésie, les émotions, du cœur et les sentiments de l'âme, autant Alexandre Sakharoff matérialise, sans les rendre vulgaires, les différentes manifestations de l'esprit. L'un et l'autre se rejoignent par deux points communs: chacun est peintre, chacun est musicien. Mais alors que Clotilde s'inspire de la nature pour la peinture et le rythme de ses danses, Alexandre s'inspire plutôt d'une époque ou d'un caractère particulier à une époque, ce qui lui permet de réaliser, par exemple, un véritable tableau comme la Gavotte de Bach, qui évoque le XVIIIème siècle, ou encore un véritable petit chef-d'œuvre comme la Pavane royale de Couperin ou il y a du génie.

L'art d'Alexandre Sakharoff révèle non seulement un tempérament artistique presque violent, mais une étude approfondie du monde, une vaste culture générale, un souci presque maladif de perfection dans les plus infimes détails, — et qui apparaît particulièrement dans le dessin des costumes parfois étonnants mais toujours fondus pour ainsi dire à la musique. Alexandre Sakharoff nous a fait toucher presque, hier soir, à l'art parfait.

Lucien DESBIENS

Un débat sur la Commission...

(Suite de la première page)

Or, depuis des années, on a forcé la ville de Montréal, à payer une grosse partie de ces taxes et on a imposé la même obligation à d'autres municipalités également non responsables de la mauvaise administration antérieure des villes déficataires.

La ville de Montréal a de graves difficultés financières. Elle est même rendue à demander la permission d'imposer pour plus de huit millions de dollars en taxes supplémentaires. Cependant, on l'oblige à payer un demi-million par année pour solder le déficit de trois municipalités. Et ces municipalités sont allées en faillite à cause de spéculations faites par des amis du gouvernement, spéculations autorisées par le département des affaires municipales qui a permis ainsi à ces municipalités d'aller en faillite, en autorisant les emprunts.

La ville de Montréal devrait être débarrassée de cette charge injuste. Car elle n'y a eu aucune responsabilité et c'est une mesure discriminatoire qu'on lui impose.

Soeurs pauvres et soeurs riches

M. Taschereau répond que lorsque la Commission métropolitaine a été imposée, il y avait trois municipalités en faillite et d'autres qui étaient sur le bord de la faillite. La Législature a pensé qu'en créant la Commission métropolitaine, et un fonds commun pour faire aider les soeurs pauvres par les soeurs riches, on restaurerait le crédit de Montréal et de ces municipalités pour l'avantage de tous les intéressés. D'ailleurs, des amis du chef de l'opposition ont voté pour la Commission métropolitaine.

M. Duplessis répond que s'il est bon d'exercer une sorte de surveillance, il ne s'ensuit pas que l'on doive obliger sept ou huit municipalités en particulier, à payer les déficits de trois autres municipalités. "Si y a eu de mes amis politiques pour favoriser le projet, cela ne change rien à la question. Je combattrai tous les maléfices, qu'ils soient d'une couleur ou d'une autre". Je répète que ces municipalités sont allées en faillite à cause d'abus nombreux commis par les amis du gouvernement qui a voulu les faire payer par la ville de Montréal.

Deux clauses

Finalement, on décide d'approuver la clause qui ordonne à la ville de Pointe-aux-Trembles, de verser chaque année la somme votée par la Commission scolaire, pour fins scolaires, et de la percevoir.

Mais on rejette la clause qui aurait obligé la ville à payer la taxe scolaire sur les terrains repris par la ville pour taxes municipales.

S. E. Mgr Deschamps à Saint-Hermas

Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, a assisté ce matin à St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, au service de M. Jules Lapierre, père de Son Excellence Mgr L.-A. Lapierre, vicaire apostolique de Szepingkhai, en Mandchourie.

S. E. Mgr Breynt à Montréal

Son Excellence Mgr Breynt, vicaire apostolique d'Atabaska-Mackenzie, est arrivé à Montréal ce matin en compagnie du R. P. Couderc, Oblat. L'évêque du ouest canadien et son missionnaire passeront quelques jours à Montréal avant de repartir vers les missions du lointain vicariat.

En Ethiopie

Addis-Abebè, 19. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Ethiopie annonce qu'il s'entend avec les autorités de l'Italie au sujet de l'établissement d'une zone neutre dans la région où des troupes éthiopiennes et des troupes italiennes sont venues aux prises récemment. Cette nouvelle permet d'espérer que les deux pays régleront à l'amiable leur différend.

En Ethiopie

Le cardinal se retire à l'archevêché de Montréal. Cet après-midi, Son Em. doit avoir un entretien avec S. Ex. Mgr Cassulo, de passage à Montréal pour sa visite canonique des institutions d'enseignement secondaire et supérieur.

En Ethiopie

Son Eminence quittera la métropole pour Québec demain matin.

En Ethiopie

Voici, en substance, comment la majorité motive l'arrêt:

Au point de vue constitutionnel, le Congrès a indiscutablement le droit de fixer le cours de la monnaie. Dan un contrat privé, tout ce qui fait obstacle à l'autorité constitutionnelle du Congrès est invalide. La clause or des contrats dont il est ici question (obligations ferroviaires) est un obstacle à des mesures que le Congrès a prises dans le domaine monétaire, en vertu d'un droit constitutionnel. Du reste, la clause en question n'est pas une promesse de payer en métal or, que ce soit sous forme de monnaie ou de lingots, mais une promesse de remettre une somme de monnaie.

Quant aux obligations de l'Etat fédéral, c'est une autre question. On constate dans la constitution une distinction nette entre, d'une part, le pouvoir que le Congrès a de s'ingérer dans les contrats privés qui font obstacle à l'exercice de son autorité constitutionnelle, d'autre part, la modification ou le rejet par le Congrès des engagements que ce corps contracte lorsqu'il emprunte de l'argent en vertu de l'autorité constitutionnelle. Si l'Etat pouvait modifier les conditions stipulées quant au mode de paiement, il pourrait nécessairement refuser de reconnaître ses engagements quant à la somme à rembourser. Mais le fait que l'Etat

Son Eminence à Montréal

Le cardinal Villeneuve visite le Mont-Saint-Antoine — Dîner de famille chez les Oblats, hier midi — Ce soir, au marché Atwater

S. Em. le cardinal Villeneuve a célébré la messe ce matin à la chapelle du Mont-Saint-Antoine, rue Sherbrooke, dans l'est de la ville. Une réception a suivi cette messe au cours de laquelle un évêque a lu une adresse à Son Eminence au nom de ses camarades. Le cardinal-archevêque a pris la parole et a donné des conseils aux adolescents de l'institution, les invitant à bien faire et à se préparer à être d'excellents citoyens.

Son Eminence a tenu à visiter les classes et les ateliers. Les élèves avaient pris place à leurs pupitres dans les classes et à leurs établis dans les ateliers. Le distingué visiteur eut à interroger et à bien d'agréablement converser avec eux comme un bon papa.

Bref, le cardinal Villeneuve s'est rendu compte du fonctionnement de l'institution et du bon esprit qui règne parmi les jeunes pensionnaires.

Les principaux Frères de la communauté des Frères de la Charité ont piloté Son Eminence à travers leur immense maison. L'abbé Bourque, secrétaire particulier du cardinal, était aux côtés de celui-ci.

Chez les Oblats

Venu à Montréal pour assister hier au service célébré à l'église du Sacré-Coeur pour le repos de l'âme de sa vénérée mère, le cardinal Villeneuve a pris part hier midi, chez les Oblats de la rue Visitation, à un dîner de famille à l'occasion du 109ème anniversaire de la fondation de cette communauté dont l'archevêque de Québec demeure l'un des plus éminents membres.

Au cours de l'après-midi, il a rendu visite aux SS. de l'Hôpital de la Miséricorde et aux Soeurs du Précieux-Sang.

S. Em. assistera ce soir à la manifestation du scoutisme canadien au marché Atwater. Elle dira quelques mots.

Le cardinal se retire à l'archevêché de Montréal. Cet après-midi, Son Em. doit avoir un entretien avec S. Ex. Mgr Cassulo, de passage à Montréal pour sa visite canonique des institutions d'enseignement secondaire et supérieur.

Son Eminence quittera la métropole pour Québec demain matin.

En Ethiopie

Addis-Abebè, 19. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Ethiopie annonce qu'il s'entend avec les autorités de l'Italie au sujet de l'établissement d'une zone neutre dans la région où des troupes éthiopiennes et des troupes italiennes sont venues aux prises récemment. Cette nouvelle permet d'espérer que les deux pays régleront à l'amiable leur différend.

En Ethiopie

Le cardinal se retire à l'archevêché de Montréal. Cet après-midi, Son Em. doit avoir un entretien avec S. Ex. Mgr Cassulo, de passage à Montréal pour sa visite canonique des institutions d'enseignement secondaire et supérieur.

En Ethiopie

Son Eminence quittera la métropole pour Québec demain matin.

En Ethiopie

Voici, en substance, comment la majorité motive l'arrêt:

Au point de vue constitutionnel, le Congrès a indiscutablement le droit de fixer le cours de la monnaie. Dan un contrat privé, tout ce qui fait obstacle à l'autorité constitutionnelle du Congrès est invalide. La clause or des contrats dont il est ici question (obligations ferroviaires) est un obstacle à des mesures que le Congrès a prises dans le domaine monétaire, en vertu d'un droit constitutionnel. Du reste, la clause en question n'est pas une promesse de payer en métal or, que ce soit sous forme de monnaie ou de lingots, mais une promesse de remettre une somme de monnaie.

Quant aux obligations de l'Etat fédéral, c'est une autre question. On constate dans la constitution une distinction nette entre, d'une part, le pouvoir que le Congrès a de s'ingérer dans les contrats privés qui font obstacle à l'exercice de son autorité constitutionnelle, d'autre part, la modification ou le rejet par le Congrès des engagements que ce corps contracte lorsqu'il emprunte de l'argent en vertu de l'autorité constitutionnelle. Si l'Etat pouvait modifier les conditions stipulées quant au mode de paiement, il pourrait nécessairement refuser de reconnaître ses engagements quant à la somme à rembourser. Mais le fait que l'Etat

En Ethiopie

Voici, en substance, comment la majorité motive l'arrêt:

Au point de vue constitutionnel, le Congrès a indiscutablement le droit de fixer le cours de la monnaie. Dan un contrat privé, tout ce qui fait obstacle à l'autorité constitutionnelle du Congrès est invalide. La clause or des contrats dont il est ici question (obligations ferroviaires) est un obstacle à des mesures que le Congrès a prises dans le domaine monétaire, en vertu d'un droit constitutionnel. Du reste, la clause en question n'est pas une promesse de payer en métal or, que ce soit sous forme de monnaie ou de lingots, mais une promesse de remettre une somme de monnaie.

Quant aux obligations de l'Etat fédéral, c'est une autre question. On constate dans la constitution une distinction nette entre, d'une part, le pouvoir que le Congrès a de s'ingérer dans les contrats privés qui font obstacle à l'exercice de son autorité constitutionnelle, d'autre part, la modification ou le rejet par le Congrès des engagements que ce corps contracte lorsqu'il emprunte de l'argent en vertu de l'autorité constitutionnelle. Si l'Etat pouvait modifier les conditions stipulées quant au mode de paiement, il pourrait nécessairement refuser de reconnaître ses engagements quant à la somme à rembourser. Mais le fait que l'Etat

Quant aux obligations de l'Etat fédéral, c'est une autre question. On constate dans la constitution une distinction nette entre, d'une part, le pouvoir que le Congrès a de s'ingérer dans les contrats privés qui font obstacle à l'exercice de son autorité constitutionnelle, d'autre part, la modification ou le rejet par le Congrès des engagements que ce corps contracte lorsqu'il emprunte de l'argent en vertu de l'autorité constitutionnelle. Si l'Etat pouvait modifier les conditions stipulées quant au mode de paiement, il pourrait nécessairement refuser de reconnaître ses engagements quant à la somme à rembourser. Mais le fait que l'Etat

La décision de la Cour suprême des Etats-Unis au sujet de la clause or

Des neuf juges qui composent le tribunal, quatre n'ont pas souscrit à l'arrêt — Les conséquences au Canada

(D'après des dépêches de la Canadian Press et de l'Associated Press)

On sait que la Cour suprême des Etats-Unis a rendu, hier, un arrêt où elle décide: a) que le Congrès peut invalider la clause de l'acquisition en or des obligations de l'Etat fédéral, mais que le créancier obligataire de l'Etat fédéral ne peut pas exiger, lorsqu'il se fait rembourser, que son débiteur comble l'écart de poids-or entre le dollar en cours et le dollar prêt, parce que le remboursement en monnaie présente légal n'inflige aucune perte au créancier; c) que la valeur en dollars légaux des billets de Trésorerie gagés sur l'or n'est pas supérieure à la valeur nominale de ces billets.

Le tribunal n'a pas été unanime. Des neuf juges qui le composent, quatre n'ont pas souscrit à l'arrêt. L'un de ces quatre, M. James Clark Reynolds, porte-parole du groupe, a dit que l'arrêt sape la constitution du pays. Au sujet de la décision qui nie au Congrès le pouvoir d'invalider la clause or des obligations de l'Etat fédéral, mais dispense l'Etat fédéral de combler, lors du remboursement, l'écart entre le dollar prêt et le dollar rendu, M. Reynolds s'est écrié: "C'est du Néron en son pire temps!"

La substance de l'arrêt

Voici, en substance, comment la majorité motive l'arrêt:

Au point de vue constitutionnel, le Congrès a indiscutablement le droit de fixer le cours de la monnaie. Dan un contrat privé, tout ce qui fait obstacle à l'autorité constitutionnelle du Congrès est invalide. La clause or des contrats dont il est ici question (obligations ferroviaires) est un obstacle à des mesures que le Congrès a prises dans le domaine monétaire, en vertu d'un droit constitutionnel. Du reste, la clause en question n'est pas une promesse de payer en métal or, que ce soit sous forme de monnaie ou de lingots, mais une promesse de remettre une somme de monnaie.

Quant aux obligations de l'Etat fédéral, c'est une autre question. On constate dans la constitution une distinction nette entre, d'une part, le pouvoir que le Congrès a de s'ingérer dans les contrats privés qui font obstacle à l'exercice de son autorité constitutionnelle, d'autre part, la modification ou le rejet par le Congrès des engagements que ce corps contracte lorsqu'il emprunte de l'argent en vertu de l'autorité constitutionnelle. Si l'Etat pouvait modifier les conditions stipulées quant au mode de paiement, il pourrait nécessairement refuser de reconnaître ses engagements quant à la somme à rembourser. Mais le fait que l'Etat

Caucus ministériel à Québec

Québec, 19. (D.C.) — Les députés ministériels tiendront un caucus mercredi soir, de cette semaine, pour discuter la question de la colonisation sur-tout.

Les députés de Montréal tiendront un caucus spécial au cours de la semaine pour discuter la situation de Montréal.

Mouillage du capital-actions

M. le directeur. Je parlais hier du mouillage d'au moins 45 millions à la M.L.H. & P. Cons.

C'est le mouillage de capital dans presque toutes les industries et les compagnies d'utilités publiques qui a provoqué, dans une large mesure, la crise actuelle.

Le coût de la vie se trouve augmenté à cause du fait que des dividendes doivent être payés sur un capital fictif.

Il y a aussi le danger que le public se laisse prendre au jeu de la spéculation. Il croit acheter des valeurs bien garanties alors que tel n'est pas le cas. On achète le sort des actionnaires de la Canada Power & Paper Corporation et autres.

Les actionnaires des compagnies fusionnées en 1901 sous le nom de la Montreal Light, Heat & Power Company n'ont pas eu les mêmes déboires. Voici ce qu'ont produit les actions des diverses compagnies fusionnées en 1901 et 1916:

Table with columns: Actions M.L.H. & P. Cons. sans valeur nominale, 22,500 actions de la Royal Electric Co., 27,500 actions de la Montreal & St. Lawrence Light & Power Company, 1,500 actions de l'Imperial Electric Light Co., 73,728 actions de la Montreal Gas Company, 26,563 actions de la Montreal Light, Heat & Power Company.

Pour une mise de fonds d'environ \$10,757,260, les actionnaires de diverses compagnies fusionnées en 1901 et 1916 ont retiré \$32,363,956, de la vente des 647,279 actions privilégiées, soit une moyenne de trois (3) fois la mise de fonds.

La somme déboursée pour le rachat des actions privilégiées représentant plus que la mise de fonds, il résulte de ce fait que les 3,883,674 actions sans valeur nominale de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated ne représentent aucune mise de fonds et conséquemment leur rendement est à l'infini puisqu'il n'existe pas même la fraction d'une unité sur laquelle on pourrait baser le calcul du pourcentage de rendement de ces actions.

E. ROBITAILLE, C.P.A.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE Mardi, 19 février

Radio-Etats-Unis Auditions recommandées

WABC — 348.5 m., 560 kil.

4.15 p.m. Cordes poétiques. Direction Emery Deutch. Encore de Tosti. Près du Gange (Suite de l'Inde) de Popy. Nocturne de Roubenian. Le dernier voyage du marin, d'Almeida. Chanson bohémienne de Bodi.

WEAF — 454.3 m., 560 kil.

10.00 p.m. Gladys Swarthout, mezzo-soprano, du Metropolitan Opera. — John Barclay, baryton; orchestre Nathaniel Shilkret.

WJZ — 394.5 m., 760 kil.

8.30 p.m. Lawrence Tibbett, du Metropolitan Opera. — Orchestre Wilfrid Pelletier.

9.00 p.m. Grace Moore, soprano, du Metropolitan Opera. — Orchestre Jackson.

"Radio-roman Molson"

CKAC

9.00 p.m. Suite des aventures racontées à l'Auberge des Chercheurs d'Or. Artistes au programme: M. Charland, Lafoyère, Sutton, Gauthier, Guèvremont, Desjardins, Yee, Yee, Mmes Alarie et Tesdale. L'orchestre sous la direction de M. Trudel interprétera le programme musical suivant: Danse espagnole, de Moszkowski; Intermezzo (ex. de l'opéra Goyescas, de Granados); La Tarantelle, de Carl Bohm.

L'Orchestre symphonique de Cleveland

Radio-Canada, grâce à un arrangement conclu avec l'un des principaux réseaux radiophoniques américains, relayera une série de concerts de l'Orchestre symphonique de Cleveland. Le premier de ces concerts diffusés par les postes de Radio-Canada, se donnera ce soir, le 19 février, à 9 h. 30. Le chef d'orchestre, Arthur Rodzinski, a préparé un programme fait de classique et de moderne.

Sous bois

Ce soir, à 10 h., on entendra les artistes de cette émission bilingue des Pralines, diffusée d'Edmonton. Voici le programme: Sérénade, Orchestre; Romance, Friml, orchestre; Oh! Promise Me, Koven, Jacques Sylvestre; Sérénade, Gajani, orchestre; Scherzo op. 16, no 2, Mendelssohn, orchestre; La réve, de "Manon", Massenet, Jacques Sylvestre; Berceuse, Grieg, orchestre; Tambourin chinois, Kreutzer, orchestre.

L'Heure catholique

La causerie religieuse à l'Heure catholique du 24 février, organisée par le Comité des œuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. E. Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, sera donnée par le R. P. N. G. Audette. Continuant la série de leçons sur l'histoire de l'Église, il exposera la merveilleuse floraison de saints qui connaît l'époque mérovingienne.

A 6 h. 30, audition de chant religieux par la chorale du Grand Séminaire de Montréal, sous la direction de M. Echebert Tibbault, P.S.S. maître de chapelle. A 6 h. 45, causerie sur les directives sociales de l'Église par M. Jean-Baptiste Desrosiers, P.S.S., professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Montréal.

L'Heure provinciale

CKAC, S. B. — Programme de poésie consacré à l'œuvre de Médjé Vézina. Accompagnement musical par l'ensemble de la chorale. A 8 h. Causerie: Chaque heure a son visage. R. Fr. Brouillard, O.F.M. A 8 h. 15, audition de poèmes de Médjé Vézina avec le concours de la chorale de Jovette Bernier, Estelle Mauffette, Jeanette Desautels, MM. Robert Choquette, Camille Ducharme, Raymond Simard. Accompagnement musical par l'ensemble Celestra (violin, violoncelle, harpe et harmonium).

Radio-Montréal

MARDI, 19 FEVRIER CRCM — 329.7 m., 910 kil. 5.00 Marches militaires (disques). 5.15 The Ocar and the Carpenter (disques). 5.45 Cotes des bourses de Montréal et de New-York. 6.00 Chansonnettes françaises. 6.30 Internède musical (de Toronto). 6.50 Causerie par M. Cyrille Vallancourt, sous les auspices de l'U.C.C. Sujet: Nos cahiers populaires. 7.15 Orch. Rex Battle, du Royal York. 7.30 The Melody Boys. 7.45 Service de nouvelles, en français et en anglais, pour les radiophiles des centres ruraux. 8.00 Musique et musiciens d'hier: causerie par M. Adrien Hébert. Sujet: Le sujet dans la peinture. 8.15 Mastering the Ceremonies (de Winnipeg). 8.30 Half Round the Clock. 8.50 La fanfare du 22e Régiment, sous la direction du capt. Chas O'Neill, de Cleveland. 9.30 Orch. symphonique de Cleveland, sous la direction d'Arthur Rodzinski. 10.30 Orch. Billy Bissett, du Royal York. 10.45 Radio-Journal bilingue. 11.00 Résultats des jouets de hockey.

CKAC — 411 m., 730 kil.

3.00 Programme de variétés. 4.00 Pour vous, mesdames. 4.15 Cordes poétiques. 4.30 L'école du doux parler. 4.45 Programme de mélodies. 5.00 Les événements sociaux. 5.15 Chant par Lucienne Boyer (disques). 5.30 Le programme du foyer. 6.15 Musique classique. 6.25 L'heure récréative. 7.15 Le curé de village. 7.30 L'homme du rêve. 7.45 Sketch par Fred et Albert. 8.00 L'heure provinciale. 9.00 Radio-roman Molson. 9.30 La Tribune de l'air. 9.45 Jean Forget, pianiste. 10.30 Emery Deutch, violoniste. 11.00 Le reporter sportif Molson.

CFCY — 500 m., 600 kil.

5.00 La Ligue de sécurité. 6.30 Fermeture de la Bourse. 8.00 Récital d'orgue de la salle Tudor. 8.30 Lawrence Tibbett, du Metropolitan Opera. 9.30 Orchestre de Cleveland. 11.00 Résultats de hockey. 11.02 Nouvelles.

CHLP — 266 m., 1,120 kil.

5.25 Sonnaire, heure, mél.-mélo. 6.00 Bourse des ouvriers du Canada. 6.15 Péd. des ouvriers du Canada. 6.30 Radio-annuaire. 7.00 L'Information commerciale. 7.30 L'heure. 7.30 Pierrot et Suzy. 8.00 Mastering the ceremonies, CCR. 8.30 Siamovrat. 9.45 Graphologie. 10.30 Orchestre. 11.00 Heures.

Longueurs d'ondes des postes, en mètres et en kilocycles:

Table listing radio stations (CBC, CKAC, CFCE, etc.) with their frequencies in kilocycles and meters.

Avis!

LE THÉ SALADA

a maintenant une qualité pour toutes les bourses

Marque Jaune

28c - 1/2 lb

MARQUE BRUNE 33c 1/2 lb. ORANGE PEKOE - 40c 1/2 lb.

La Qualité prime tout

Le jubilé de Me Charles Lanctôt

Le 23 mars on fêtera le 50e anniversaire de son admission au barreau

Québec, 19 (D. N. C.). — M. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts, a réuni les courtoisiers parlementaires pour leur annoncer que l'on donnera, le 23 mars prochain, un grand banquet à M. Charles Lanctôt, procureur général adjoint, pour marquer le cinquantième anniversaire de son admission au barreau de la province de Québec, en janvier 1885.

C'est le ministre des Terres et Forêts qui pilote l'organisation. Il fait en effet partie du comité avec M. Auguste Desilets, bâtonnier général de la province, président, M. Albert Sévigny, juge en chef suppléant de la Cour supérieure, le juge Antonin Gaipeault, de la Cour d'appel, les sénateurs Rodolphe Lemieux, Raoul Dandurand et André Fautoux, bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Charles-Auguste Chauveau, bâtonnier du Barreau de Québec, Me Louis Saint-Laurent, c.r., de Québec, et Me George-H. Montgomery, c.r., de Montréal. M. Arsène Morin, avocat, secrétaire de M. Mercier, est secrétaire du comité.

Le dîner aura probablement lieu au Château Frontenac. M. Charles Lanctôt a été admis à la pratique du droit en 1885. Il a pratiqué d'abord avec M. Raoul Dandurand, aujourd'hui sénateur. Il a publié avec son confrère un traité de code criminel qui a eu une grande vogue.

M. Lanctôt a été secrétaire du Barreau de Montréal. Il est entré au Parlement sous l'administration Mercier et il a servi sous les procureurs généraux Mercier, Boucher, Taillon, Flynn, Marchand, Gouin et Tascheau. Il a présidé deux commissions de refonte des Statuts de la province. Il a aussi été membre de la Commission de refonte du Code de procédure.

Depuis près de quarante ans, dit M. Mercier, M. Lanctôt a été l'avocat du gouvernement spécial-ement dans les causes de droit constitutionnel. Il a plaidé devant tous les tribunaux du pays et au Conseil privé. C'est lui qui est chargé de la préparation de toutes les lois du gouvernement. Il a pris part à plusieurs conférences interprovinciales.

Le procureur général adjoint a eu une carrière remarquable. Les membres du Barreau et de la magistrature ont donc raison de ne vouloir laisser passer cet anniversaire inaperçu.

Le comité d'organisation a déjà reçu un grand nombre d'adhésions pour le banquet.

Le barreau de Montréal et celui de Québec ont voté des résolutions de félicitations à l'adresse du jubilaire.

Collège de l'Assomption

Demain, au collège de l'Assomption, sera chantée une messe de "requiem" demandée par l'Association des anciens élèves pour feu M. le juge Amédée Geoffroy, av. (46e cours), décédé le 23 janvier dernier.

La révision de la constitution

M. Turnbull préside la commission parlementaire fédérale qui a tenu sa première séance hier matin

Ottawa, 19. — Une commission parlementaire a été récemment désignée avec mission d'étudier les moyens à prendre pour modifier et réviser l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Cette commission a tenu sa première réunion, hier matin, et elle s'est choisie un président, M. F. W. Turnbull, député conservateur de Regina. Dans le monde parlementaire fédéral, M. Turnbull passe pour être l'un des grands maîtres du Klu-Klux-Klan de Saskatchewan. Il était l'un des intimes de feu le Dr Cowan.

Les minorités françaises et catholiques du pays n'ont certes pas à se féliciter de la présidence qui échoit à M. Turnbull. La commission tiendra sa deuxième réunion, mardi de la semaine prochaine. Parmi les témoins qu'elle entendra, on mentionne les suivants: M. Stewart Edwards, sous-ministre de la Justice, MM. E. R. Varcoe et C. P. Blackstone, du ministère de la Justice, le Dr O. D. Skelton, sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. W. P. M. Kennedy, de l'Université de Toronto, M. Norman Rogers, de l'Université Queen, M. Frank Scott, de l'Université McGill, M. O. M. Biggar, d'Ottawa, M. Louis Saint-Laurent, de Québec. Des représentants des divers gouvernements provinciaux doivent aussi être entendus.

Des agitateurs en Colombie

Ottawa, 19. — Au cours du débat en comité sur le bill de l'assurance-chômage, hier soir, le député indépendant de Comox-Alberni, M. Neil, a proposé un amendement à l'article 10 à l'effet qu'il n'y ait pas de listes d'indésirables, de black list, dans les bureaux de placement du l'établissement est prévu.

Le premier ministre a promis qu'il n'y aurait pas de telles listes. En marge de cet amendement, un député libéral, M. Hanbury, a déclaré que des agitateurs ont été envoyés dans les exploitations forestières de sa province de Colombie, à l'instigation de la Russie, dans le but de désorganiser cette industrie.

La Russie aurait agi ainsi parce qu'elle était alarmée de la grande quantité de bois colombien qui était exportée sur les marchés de Grande-Bretagne.

Le premier ministre, M. Bennett, a dit qu'il a reçu des informations qui corroborent absolument les dires de M. Hanbury.

Les contrats de travail

DELEGATION A QUEBEC, VENDREDI Une importante délégation se rendra vendredi prochain à Québec afin de soumettre au Cabinet provincial les amendements à la loi des conventions collectives de travail. La délégation comprendra des représentants des Syndicats catholiques, des unions internationales. Elle sera sous la conduite de deux chefs ouvriers de la métropole et d'un chef ouvrier de Québec. La C. T. C. C. sera représentée par M. Alfred Charpentier et le comité exécutif des Métiers et Travail par M. L.-A. Beaudry. Québec aura M. Omer Fleury à sa tête.

Le logement salubre

Les quinze députés qui font partie de la commission parlementaire fédérale

Ottawa, 19. — Le gouvernement vient de nommer la commission parlementaire de quinze députés qui étudiera, à la suggestion de M. T. L. Church, député de Toronto-Est, la question du taudis et de son remplacement par le logement salubre. Une résolution que M. Church a fait approuver par la Chambre suggère que le gouvernement fédéral entreprenne un vaste programme de construction, avec deux fins en vue: assainir le logement et de procurer du travail à un grand nombre de chômeurs.

Les quinze députés de la commission sont MM. Raymond Morand (cons., Essex-Est), Charles Bourgeois (cons., les Trois-Rivières), T. L. Church (cons., Toronto-Est), Charles-N. Dorian (cons., Charlevoix-Montmorency), A. D. Ganong (cons., Charlotte), John A. Sullivan (cons., Sainte-Anne), E. A. Peck (cons., Peterboro), D. R. Plunkett (cons., Victoria), D. Stanley (cons., Calgary-Est), John F. White (cons., London), J. C. Elliott (lib., Middlesex-Ouest), Fernand Rinfret (lib., Saint-Jacques), Ross W. Gray (lib., Lambton-Est), W. Hanbury (lib., Vancouver-Burrard), C. B. Howard (lib., Sherbrooke), J. P. Howden (lib., Saint-Boniface), C. R. MacIntosh (lib., Battleford-Nord), A. A. Heaps (travailliste, Winnipeg).

Cercle Plessis

Le Cercle Plessis de l'A. C. J. C., tiendra demain, à 8 h. 30 p.m., à 2030 Maisonneuve, sa 22e réunion pour l'année écoulée 1934-35. M. Gérard Mercier sera le conférencier de la soirée et entretiendra ses auditeurs sur "La Gaspésie". Les membres et leurs amis sont invités sans autre convocation.

Tarif des annonces classifiées

du "DEVOIR" Téléphone: Harbour 1241 1 sou le mot, 25c minimum comptant. Annonces facturées, 15c le mot, 50c minimum. NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCELS, MARIAGES, ANIVERSAIRES, SERVICES ANTI-VIEillesse, GRANDS MESSSES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AVIENS, etc. par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

Associés demandés

Fabrique d'aliments établie depuis quarante ans demande deux associés, hommes ou femmes, avec un peu de capital. Affaire absolument sérieuse et avantageuse. Position sociale plus que convenable. Caster 102, le "Devoir". 20-2-35

A LOUER

Rue Drolot, cuisine St-Alphonse, 4 pièces, moderne, carrelage fermé ensoleillé, chauffe froide intérieure, etc. Garage chauffé si désiré. S'ad. 8394 Drolot, DU. 0902. j.n.o.

Gardes-malades demandés

On demande 3 gardes-malades gradués; 3 femmes connaissant soins à donner aux malades pour travailler sous garde-malade. S'adresser à caster 13, le "Devoir".

Maison à vendre

Maison à deux logements, l'un de huit pièces et l'autre de trois pièces. Grand terrain à Ville Saint-Laurent, à proximité de l'église et des maisons d'éducation. Idéal pour famille de la campagne voulant se rapprocher de la ville. \$2,900. S'adresser à 303-A rue Principale, Saint-Laurent, tél. BYwater 4401. j.n.o.

TIMBRES POSTE

GRATIS, paquet de timbres, en échantillon par liste de prix, incluant poste de Timbres du monde entier en approbation sur demande, Carlier Stamp Company, Boite 77, Station Delormier, Montréal, Canada. 22-2-35

ainsi pense LA PRESSE CANADIENNE - de jour en jour

LES PLUS GRANDS SPÉCIALISTES EN TAPIS AU CANADA



Tapis orientaux, Wilton et Axminster, linoléums. Au plus bas prix en ville.

H. LALONDE & FRÈRE 4800 AVE. DU PARC LTÉE. Près de l'Ave. Mont-Royal.

Il y a un magasin TOUSIGNANT FRERE près de chez vous: 1524 Ste-Catherine E., 1374 Ontario E., 3475 Ontario E., 5167 rue Clarke, 2409 Ontario E., 1148 Mont-Royal E., 2929 Masson, 6920 St-Hubert, 2034 Mont-Royal E.

TOUSIGNANT et Frère Limitée.

6312 RUE SAINT-HUBERT BEURRE Crémier 25c 1ère qualité... Crémier 24c Zème qualité... Beurre de 20c CENT POUR CENT CANADIENS-FRANÇAIS Moins cher que partout ailleurs, même à qualité égale.

GASTON BERARD successeur de la Cie Royal Silver Plate 1885-Un demi-siècle de progrès-1935 Citelage et placage d'or et d'argent Chrome — Nickel — Bronze. 70 ouest, rue Craig — HA. 9948

VENTE DE FEVRIER Grandes réductions Chapeaux à 1.89 et plus. Ed. Michaud Maître-Chapelier Deux 1257, Université Magasins: 911 rue Bleury

LITHINES du Dr GUSTIN MOINS D'UN SOU LE VERRE En vente dans toutes les pharmacies — Méfiez-vous des imitations.

Ed. Michaud Maître-Chapelier Deux 1257, Université Magasins: 911 rue Bleury

"La réclame finit toujours par porter fruit", dit l'annonceur persévérant.

RAOUL FOURNIER CHEMISIER-TAILLEUR-CHAPELIER 4502, RUE ST-DENIS — 375, AVE MONT-ROYAL EST MONTREAL. Tél. Harbour 3896

Le Moulin Economique — fabrique toutes essences Spécialité: Vanille 1ère qualité — Chez votre épicer ou appeler AMHERST 3751 4916, 5ème AVE, ROSEMONT

NETTOYAGE FRANÇAIS Robes, Costumes, Mantoux, Complets, Pardessus nettoyés et pressés à partir de \$1

Ernest Meunier Le Tailleur Fashionable 994, RUE RACHEL (EST) Téléphones: FR. 9343-9850

Chapeaux nettoyés 50c SERVICE DE 24 HEURES Appelez CRescent 2149

SOIN DES PIEDS Spécialité: Chaussures pour pieds malades. HOULE & BLEAU 4561 est, Ste-Catherine Tél. CL. 7987

NEW SYSTEM Cleaning Service Engr. TEINTURIER-NETTOYEUR 2461, des Carrières J.-H. BRÉTON, prop.

"La réclame finit toujours par porter fruit".

GARAGE CRESCENT PAUL MARTEL Agence autorisée du Studebaker — Achat et vente d'autos usagées remis à neuf. Mécaniciens spécialisés: Débossage, soudure, Duco. Travail garanti — Honnêteté et bon service — Nous achetons les AUTOS usagées 5369 BOUL. SAINT-LAURENT — Tél CRescent 2196

Rhumes — Asthma Toux — Bronchites Sirop Villars — Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

POUR VOS VIGNETTES appelez PHOTOGRAVURE NATIONALE 59 STE CATHERINE OUEST MONTREAL 4549

Les Soeurs de St-Basile et leurs oeuvres

IL FAUT S'Y INTERESSER DAVANTAGE

Du Madawaska, d'Edmundston, N.-B., numéro du 14 février: En lisant le rapport financier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, que nous publions dans une autre page de ce journal, plusieurs de nos lecteurs se posent la même question: comment les Soeurs font-elles pour arriver?

La réponse est facile à donner: elles n'arrivent pas. Le rapport financier de l'Hôtel-Dieu démontre en effet un déficit de près de huit mille dollars pour l'année 1934. Comment les Soeurs peuvent-elles en effet boucler leur budget lorsque le rapport nous montre que les comptes non payés, pour des soins et des médicaments fournis à des malades, l'an dernier, se chiffrent à près de neuf mille dollars?

D'autre part, en certains milieux, on est sous l'impression, et on ne se gêne pas pour le dire, que les Soeurs de Saint-Basile sont riches. Elles le sont, en effet de zèle, de dévouement, de charité; mais d'argent, point du tout. Comment une institution fondée dans la pauvreté pourrait-elle avoir acquis des richesses lorsqu'on considère les exploits de bienfaisance et de charité que les Soeurs accomplissent tous les jours? Ainsi nous lisons dans leur rapport qu'elles ont donné 1,378 jours d'hospitalisation gratuite en 1934. La charité des Soeurs de St-Basile ne connaît pas de limite. Aux pauvres elles donnent généreusement les médicaments et les soins; aux vieillards les sou et sans foyer elles ne refusent pas le pain quotidien et le gîte; aux orphelins elles donnent l'éducation et l'instruction en plus des nécessités de la vie.

Comment les Soeurs de Saint-Basile pourraient-elles être riches lorsqu'un grand nombre de malades sortent de l'hôpital sans jamais acquitter leurs comptes? Ainsi, d'après le rapport de l'hôpital, les comptes non soldés en 1934 s'élevaient à \$8,987.38; c'est plus que la moitié que les Soeurs auraient dû percevoir en 1934. Et cette somme, ajoutée aux crédits des années précédentes, forme un montant fabuleux.

Comment donc expliquer le maintien de cette institution si ce n'est par les privations que les Soeurs s'imposent à elles-mêmes et par l'économie qu'elles pratiquent dans l'administration de leurs fonctions?

Pourant leur oeuvre mérite plus d'attention. Le rôle que les Hospitalières jouent au sein de notre population ne peut être ignoré. L'instruction et l'éducation de la jeunesse n'est pas la moindre de leurs tâches. En dépit de leurs difficultés financières, dues en grande partie à notre insouciance, les Soeurs de St-Basile ne se refusent à aucune amélioration pour l'avancement de l'éducation des enfants du Madawaska.

Comptant sur la divine Providence et sur l'appui des citoyens de la région, les Soeurs ont décidé de construire, au printemps, un pensionnat pour les garçons. Elles n'ont pas le sou pour entreprendre ces travaux et cependant peut-on leur faire des reproches? C'est pour nos enfants qu'elles s'imposent de nouveaux sacrifices. Le pensionnat actuel ne convient plus à bien des points de vue: l'espace manque, les commodités ordinaires de la vie font défaut, les dangers d'incendie sont grands. Les bâtisses modernes, tout comme l'argent qui sert à les construire, ne tombent pas du ciel. Aussi les Soeurs comptent-elles sur la générosité de notre population, seule bénéficiaire de ces nouveaux sacrifices, pour faire face aux obligations qu'elles assument.

Les malades qui ont été bien soignés à l'hôpital doivent faire eux-mêmes les sacrifices nécessaires pour solder leurs comptes. C'est là tout ce que les Soeurs exigent, comptant bien que, comme dans le passé, la divine Providence inspirera des actes de générosité en faveur des oeuvres qu'elles supportent.

L'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, avec ses pensionnaires, son orphelinat et son hospice, fait partie de notre vie économique. Nous ne pouvons rester indifférents à son progrès ou à ses difficultés; une coopération plus étroite doit exister entre cette institution fondée et maintenue pour nous, et toutes les classes de notre société. Souvent, le plus souvent possible, devons-nous rappeler à la population de nos diverses paroisses ses devoirs envers les Soeurs de Saint-Basile.

Pourquoi ne fonderait-on pas une association des amis de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile? Les membres pourraient se recruter dans toutes les paroisses du Madawaska canadien et américain. Sous la sage direction de notre clergé cette association deviendrait le lien important qui doit relier l'institution de Saint-Basile à notre population tout entière. Cette idée, nous la lançons dans le public avec l'espoir qu'elle tombera en terre fertile et germera rapidement pour donner dans l'avenir des fruits plantureux. Gaspard BOUCHER

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.



LA PAGE FEMININE

Directrice: Jeanne METIVIER

LETTRÉ DE FADETTÉ

Pour peu que le mal augmente, la radio deviendra ma bête noire! Au début ce fut un enchantement d'écouter la musique cueillie dans les airs, et les conférences et les discours intéressants.

Les instruments n'étaient pas parfaits, et les soupirs et les gémissements qui nous parvenaient souvent flattaient notre goût du mystérieux en nous suggérant les fantômes rencontrés en cours de route.

C'était nouveau et c'était curieux. Que ce bon temps est loin, et avec quelle exaspération, parfois, nous bondissons sur l'instrument pour en étouffer la voix.

Le charabia ordinaire des annonceurs, en français et en anglais défectueux, leur ton déclamatoire pour recommander un produit quelconque, leur naïveté burlesque en parlant de plus beaux magasins ou des plus grands magasins du monde, c'est crispant, et les Canadiens qui singent la réclame exagérée des Yankees sont bien ridicules!

Il y a bien, de temps à autre, de la musique agréable, des causeries intéressantes, mais les quinze minutes écoulées, les cacophonies recommencent, et la quotidienne répétition de petites scènes insignifiantes pour annoncer ceci ou cela est bien monotone.

On dirait que plus on donne aux Canadiens un air et un ton niais, plus cela doit plaire aux Canadiens! Ah! ils ne sont pas fiers, les Canadiens, d'endurer d'être mis en scène si grotesquement, et nous donnons une jolie opinion de nous aux étrangers qui écoutent à la radio!

J'ai honte, moi, de l'étalage d'ignorance, de niaiserie, d'absence de goût, de vulgarité dans le langage qui nous classent parmi les inférieurs qui n'ont ni culture, ni distinction.

Les programmes anglais ne valent ni plus ni moins que les programmes français, c'est une pitié! Exceptionnellement, ils ont un bon discours, un peu de jolie musique, mais après les quinze minutes fatidiques, ils retombent dans la musique de cirque, les voix nasales, les hennissements et les miaulements.

Il serait injuste, dans toute cette critique, de ne pas tenir compte des jolis programmes, des tableaux colorés et vivants de la vie villageoise où la réalité est si amusante et loin de toute vulgarité. Félicitons aussi ceux qui nous présentent de la bonne musique bien exécutée, mais, hélas! vous le savez comme moi, ces auditions agréables sont trop courtes et trop rares, et c'est le tapageur, le grotesque qui nous envahissent tous les jours un peu plus, et la radio, au lieu d'agrémenter notre vie, est en train de la gâter!

On va fausser à jamais le goût du peuple avec ces orchestres insensés où il n'y a ni mélodie, ni rythme, et son langage si défectueux deviendra pire encore, à entendre sans cesse ce langage de cuisine anglaise et française, ces discours lyriques pour vanter de la marchandise.

Mais, fermez votre radio, Madame! Oh! je le ferme et même avec rage, mais il y a tous les radios du voisinage. Quand vous êtes sur votre galerie, vous en entendez deux ou trois à la fois: les sons discordants traversent la rue, vous viennent de droite et de gauche. Vous courez vous enfermer!

Inutile, les sons traversent les murs, montent et descendent les escaliers, vous êtes poursuivie par des voix gutturales disant des mots que vous ne comprenez pas et par des sons infernaux qu'honnêtement on ne peut appeler de la musique!

Oh! qui nous délivrera des femmes qui miaulent et se pâment en chantant des romances amoureuses et des hommes qui chahutent faux et qui parlent iroquois! J'aurais maintenant le courage de dire ce qui est vraiment inconvenant dans toute cette exagération d'annonces.

PROPOS D'EDUCATION

Mieux vaut prévenir...

"Assistance" est un terme général désignant toute aide donnée sous une forme ou sous une autre à qui ne peut accomplir sa tâche ou soutenir ses charges par ses propres forces.

Ce n'est pas à dire que nous ne devions jamais intervenir en des cas relevant d'autres sortes d'assistance: il est souvent indispensable de les appeler à la rescousse; mais il importe de ne pas s'y attarder et de n'y pas circonscrire son effort.

L'assistance palliative consiste à donner des secours à des gens éprouvés par une misère chronique et qui, selon toute apparence, ne se relèveront jamais. Qui oserait s'interdire d'avoir pitié d'une détresse, d'une souffrance poignante, sous prétexte qu'elle se renouvelera? Il y a des indigents qui, durant toute une vie, ont eu recours à semblable. De l'état de nourrisson à celui de vieillard, la bienfaisance d'autrui leur a permis de vivre, et pourtant, malgré l'existence n'aura pas été inutile.

L'assistance curative consiste à relever la situation matérielle d'une personne, d'une famille, sans faire progresser son niveau moral ou social. Cela équivaut à guérir une bronchite sans mettre l'organisme en meilleur état de résistance; le patient reste exposé à d'autres maladies, à de multiples récidives. Une fois remis en équilibre, l'as-

sisté ne sera pas mieux en état de surmonter par lui-même d'autres crises.

Il n'en va pas de même de l'assistance préventive qui arme pour l'avenir celui qui en est l'objet. C'est faire de l'assistance préventive que de prévenir quelconque contre des accidents possibles, de procurer à des jeunes gens un bon apprentissage, aux futures épouses et mères une formation ménagère, de faire bénéficier d'un séjour en préventorium des adolescents délicats.

L'assistance constructive établit une vie, un foyer, sur des fondements solides. L'instruction générale, la préparation professionnelle, une hygiène bien comprise assurée de santé robuste, les conditions suffisantes de bien-être matériel et de logement sont de son ressort. Mais surtout, elle établira les principes sérieux et les bases morales essentielles pour une vie honnête, droite, utile dans la plus large acception de la vie.

Ne voyons-nous pas des misérables infliger à des enfants de dures souffrances par le froid, la faim, les coups, pour attirer les aumônes dont ils feront un usage déplorable — et réussit dans leur ignoble calcul? Ne voyons-nous pas les secours refusés à un intérieur dénué, propre et ordonné, tandis qu'ils sont prodigués à la saleté repoussante d'un taudis?

Parfois, les situations donnent une espérance de progrès définitif, les cas pour lesquels nos visites réclament un effort — toujours minime — grâce auquel la crise actuelle sera surmontée, se voient négligés si les résultats de l'enquête ne sont pas exposés avec un pathétique capable d'ébranler la sensibilité nerveuse du lecteur.

Oh! restons fidèles à notre devise, à notre titre-programme d'assistance éducative! L'assistance est éducative par la continuité, par la persévérance. Si une visiteuse consacre du temps, des démarches, à une famille pour laquelle les crises sont finies, dont la vie est redevenue normale, ne croyez pas que ce soit là du temps perdu.

Apolline de GOURLET (L'Assistance Éducative)

CHEZ EATON Complots EATON faits sur mesure Solde de coupons de tissus de nos séries régulières de complets à 2 pantalons de 27.50 et 35.00 En vente mercredi seulement à ce prix remarquablement bas



Les nouvelles féminines

Hôpital Sainte-Justine L'Assemblée annuelle du bureau de l'administration de l'hôpital Sainte-Justine aura lieu le lundi, 25 février, à 4 h. 30 p.m., sous la présidence de M. Olivier Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal.

Chez les femmes d'affaires

L'Assemblée générale de l'Association des Femmes d'affaires affiliée à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, aura lieu à la maison d'oeuvres, 853 Sherbrooke est, le mercredi, 20 courant, à 8 h. précises.

Partie de cartes

Il y aura une partie de cartes au profit des pauvres, le mercredi, 20 février, à 2 h. 30, p.m., au sous-sol de l'église Saint-Irénée, 3030 DeLisle, sous le patronage de M. le curé Bellefleur.

Un mariage à l'horizon?

Les préparatifs vont bon train. Une activité fébrile règne dans les familles intéressées. Le futur marié est préoccupé. Il est à la recherche d'un anneau de mariage original et riche; mais son budget est limité.

Conférence du Dr Léon Gérin-Lajoie

Ce soir, à 7 h. 30 précises, aux Ecoles Ménagères Provinciales, le Dr Léon Gérin-Lajoie, chirurgien à l'Hôpital Notre-Dame et professeur agrégé à la Faculté de médecine, donnera une première causerie sur la charpente osseuse.

Conférence missionnaire

Il y aura conférence missionnaire, mercredi, le 20 courant, à 8 h.

du soir, dans les salles du Foyer Ste-Claire, 5045 St-Dominique, donnée par le R. P. A. Bissonnet, O.P., sous les auspices du cercle Missionnaire liturgique.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

A propos de patriotisme Point n'est besoin de faire valoir ses principes au détriment de son portefeuille si vous fréquentez Les Épiceries A. MARCIL. Elles n'ont rien à envier aux autres organisations du genre.

LES ÉPICERIES A. MARCIL BOUCHERIE - poisson - gibier 1120 Mont-Royal est CH. 3159 6139 Sherbrooke ouest DE. 1125 5818 Sherbrooke ouest WA. 2711 1550 Gifford FA. 1188 1396 Mont-Royal est FR. 1129

78ième ANNIVERSAIRE de la MAISON Borden Le LAIT est un puissant restaurateur Buvez-en davantage! Borden's Le Breuvage AU LAIT CHOCOLATÉ de Borden

Feuilleton du "Devoir" Le Pont sur l'Oiselle par M. MARYAN C'était presque un danger de partir par cette nuit épouvantable, d'autant que le tonnerre commençait à gronder et que les éclairs, encore plus que les rafales, pouvaient effrayer le cheval.

naire, presque impraticable par ce vent et au milieu des torrents d'eau qui commençaient à tomber! — Christiane, dit tout à coup M. de Sallis d'une voix à peine intelligible, je me meurs... — Non, oh! non. Vous souffrez beaucoup, mais le danger n'est pas ce qui vous le croyez... Avez confiance, et je vous en prie, appelez à votre aide le Maître de la vie!

ne plus grave avant l'arrivée des secours, il n'y avait dans la maison que deux femmes et des enfants. — M. de Sallis tourna la tête vers elle. — J'ai entendu ce qu'a dit cette femme... Je verrai le prêtre. — Oh! ce vous sera une douce surprise: vous avez cru, autrefois, et vous étiez heureux alors... — Que diraient mes amis, de me voir accenter ce que j'ai honni et dédaigné?

ce femme que j'avais aimée... Plus près... M'entendez-vous bien? — Donnez-moi de l'éther, il faut que je parte... Elle lui fit respirer de l'éther, en glissa quelques gouttes sur ses lèvres, et il reprit avec effort et d'une voix oppressée: — J'ai senti de la pitié en voyant son tombeau, et aussi en voyant sa fille... Gaston a été malheureux, lui aussi... Sa femme était une sainte... Peut-être si les bienheureux peuvent quelque chose pour nous, a-t-elle adouci l'amertume de mon cœur... Il faut que je répare ce que j'ai fait... Si je meurs, Jean aura ma fortune... En échange, voulez-vous me promettre en son nom qu'il donnera cette maison à... à Gaston de Marmennes? Il n'y tient pas lui; Gaston l'a aimé.

tant étourdie, tremblante. Le danger est réel, là, sous ces arbres dont plusieurs ont dû être frappés; mais qu'importe, elle a son but, elle le poursuit courageusement. — Enfin, la voilà au bord de l'Oiselle, gonflée et débordée, et en face elle voit deux fenêtres éclairées. Là est le salut. M. de Marmennes entendra son appel et, si le pont qui se trouve à deux kilomètres de là n'a pas été emporté, il sera bientôt à la Rive. Peut-être même a-t-il un bateau, et alors il n'y aurait pas de retard... L'idée qu'il ne refusait de voir son ami ne lui vient pas même à l'esprit. Est-ce qu'on refuse la prière d'un homme qui croit mourir?

Elle s'approche le plus près possible du bord... Même ainsi débordée, l'Oiselle est si étroite! Un vrai ruisseau! Elle porte ses deux mains à sa bouche pour que sa voix ne se perde pas dans la tempête, et elle pousse son cri d'appel. — M. de Marmennes! (A Suture) Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), administrateur: Georges Pelletier, directeur-gérant.

COMMERCIAL ET FINANCIER

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

La nouvelle taxe de vente

On aura rarement vu des administrateurs municipaux autant empêtrés que les nôtres, Montréal a besoin de huit millions. Il y a déjà un an, si nous ne savions pas alors quel montant précis serait nécessaire pour boucler le budget, nous savions que le déficit serait de plusieurs millions. Et depuis un an qu'il "placotent", nos représentants, le maire compris, en sont encore à changer d'opinion et de projet d'une semaine à l'autre, soit parce que ces projets sont particulièrement inutiles pour une classe de la population, soit parce qu'ils seraient une menace pour notre développement, soit encore parce qu'ils ont imaginé des projets qu'ils ne pourraient pas appliquer. Qu'advient-il du projet de taxe de vente? Et du projet d'impôt sur le revenu tel qu'on le propose? Nul ne le sait, mais il est certain que ni l'un ni l'autre n'est d'application facile, au contraire. Et tous admettent que le projet de taxe de vente, à moins qu'on ne l'applique à tous les produits qui seront consommés dans le territoire de Montréal ou sur les articles qui seront utilisés ici, ce qui est à peu près impossible, causera un tort considérable à notre commerce. Il induira les gens de l'extérieur à aller acheter dans d'autres centres. Il induira même nos gens à acheter dans une autre ville plutôt qu'à Montréal. Nos administrateurs se proposent-ils d'établir un cordon de policiers tout autour de l'île pour empêcher la contrebande? On voit d'ici l'insuccès du projet. Pendant ce temps, notre conseil municipal néglige de faire appliquer comme elles devraient l'être les taxes existantes. On n'a pas, que nous sachions, changé l'évaluation des gros immeubles qui, pour fins d'impôts, ne sont pas évalués à la moitié de leur valeur réelle dans certains cas. On a mis de côté, sous prétexte qu'il faudrait plusieurs fonctionnaires pour l'appliquer, le projet d'impôt sur les officines extérieures. Faudra-t-il moins de fonctionnaires, proportionnellement au rendement, pour appliquer la taxe de vente? La taxe de vente est un impôt qui peut s'appliquer dans un pays entier, mais pas dans une seule section. Quant à l'impôt sur le revenu, M. Dupire le disait avec raison hier, la ville doit s'entendre avec les autorités fédérales pour qu'il puisse être perçu au plus bas coût possible.

Les nouvelles en raccourci

Cours du sucre New-York, 19 (P.A.). — Le marché du sucre est ferme. Options: mars 1935; juin 2.03; juil. 2.09; sept. 2.14; déc. offre, 2.19; janv. offre, 2.13.

Cours de l'argent Montréal, 19 (P.C.). — Les cours de l'argent ont avancé de 10 à 35 points. Offres à l'ouverture: fév. 55.15; mars 55.25; avril 55.40; mai 55.65; juin 56.00; juil. 56.15; août 56.45; sept. 56.70; oct. 57.05; nov. 57.40; déc. 57.80; janv. 58.00.

Les grains Chicago, 19 (P.A.). — Après une avance initiale, les cours des grains ont fléchi et se sont à peu près stabilisés à un niveau légèrement plus haut qu'hier. Le marché a été ouvert ce matin comme d'habitude après avoir été fermé hier après-midi. On a dû liquider un grand nombre de commandes à l'ouverture.

Cours du café New-York, 19 (P.A.). — Le marché du café est ferme. Rio: mars 5.75; mai, offre, 5.90; juil. 6.00; sept. 6.11; déc. 6.20-21. Santos: mars offre 9.35; mai 9.15-17; juil. 9.02; sept. 8.88-90; déc. 8.89-90.

La clause de l'or Genève, 19 (P.A.). — Les experts prévoient que la décision concernant la clause de l'or aux Etats-Unis aura pour effet de stabiliser enfin les conditions aux Etats-Unis et même à l'étranger.

Ottawa, 19 (P.C.). — Les autorités canadiennes sont satisfaites apparemment de la décision annoncée aux Etats-Unis hier. Il en résulte que le Canada ne devra rembourser, sur le marché américain, ses obligations-or qu'à \$1 alors qu'il aurait dû payer \$1.69 si la décision avait été contraire. Le montant des emprunts remboursables en or faits sur le marché américain est de \$240,000,000 et avec une décision contraire il aurait fallu rembourser \$405,600,000. Il en est de même pour plusieurs emprunts provinciaux, municipaux et industriels.

Note: On constate ce matin que tous les marchés de Londres, Paris et au Cap, en passant par Montréal et Toronto, ont favorablement réagi à la suite de la décision d'hier. Les gains toutefois ne se sont pas étendus considérablement car dans plusieurs cas il s'est rapidement dessiné des prises de bénéfices.

Les rendements

Table with columns: Div. Prix Rend. B.C. Oil 100 134 5.25 Bell Telephone 100 134 4.46 B.C. Power 100 134 4.46 B.C. Telephone 100 134 4.46 B.C. Power 100 134 4.46 B.C. Telephone 100 134 4.46

Marché des changes

Table with columns: Pays, Cours. Angleterre, L. S. \$4.86 2-3 \$4.89 France, franc 80.0392 0.663 Belgique, belga 0.1390 2.344 Italie, lire 0.0526 0.8593 Suisse, franc 0.193 3.254 Espagne, florin 0.402 6.795 Hollande, peseta 0.193 1.374 Suède, cour. 0.268 2.522 Norvège, cour. 0.268 2.457 Danemark, cour. 0.268 2.184 Brésil, cruzeiro 0.1196 0.851 Etats-Unis, dollar 0.100 3.32 P. Allemagne, r.m. 0.2382 4.030

Cours des trusts fixes

Table with columns: Trust, Cours. Can. America Trust 219 3/4 Can. Inter. Trust 4 1/2 S. Diversified Trust 2.23 2.90 S. Diversified Trust "C" 4 1/2 "D" 4 1/2

Emission des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 19 (D.N.C.). — La ville des Trois-Rivières a vendu hier soir pour \$1,294,700 d'obligations au taux de 97.57 pour cent du pair, et l'intérêt accru au tant de 1-2 pour cent. Un syndicat à la tête duquel se trouve la Banque Canadienne Nationale a acheté l'émission. Une autre offre était de 96.03 pour obligations à 15 ans. Elle venait de Hanson Bros., au nom d'un groupe d'acheteurs. Ceux-ci n'avaient pas soumis pour 30 ans, tandis que les premiers offraient 96.03 pour 30 ans, et 97.57 pour maturité en 15 ans.

Cours moyens à Montréal

Table with columns: Cote, Cours. Hier 100 100 Avant-hier 100 100 Semaine dernière 100 100

Les obligations

Table with columns: Obligation, Cours. Dominion du Canada: 2 1/2% 15 oct. 1939 100 101 1/4 4% 15 oct. 1945 106 107 1/4 4% 15 oct. 1949 101 102 1/4 4% 15 oct. 1952 104 105 1/4 3% 1er nov. 1935 104 105 1/4 3% 1er mars 1937 107 108 1/4 4 1/2% 1er sept. 1940 106 107 1/4 4 1/2% 1er oct. 1944 103 104 1/4 4 1/2% 1er nov. 1946-56 108 109 1/4 4 1/2% 1er nov. 1947-57 107 108 1/4 4 1/2% 1er nov. 1958 104 105 1/4 4 1/2% 1er nov. 1949-59 109 110

Bourse de New-York

New-York, 19 (P.A.). — Le marché a encore manifesté de la vigueur ce matin mais l'activité a été moins fébrile qu'hier et les gains réalisés moins considérables. Par la suite, il s'est manifesté des prises de bénéfices qui ont en partie réduit les gains du début.

Sur le Curb

(P.C.). — La section des mines a encore été assez active ce matin mais le reste du marché n'a pas beaucoup attiré l'attention. Dans la section des mines les principaux titres sont restés inactifs. Au nombre des titres qui se vendent à bas prix, Siscoe a avancé de 7 sous à 2.94, Pickle-Crow de 4 à 2.70. Francoeur, Parkhill, Sullivan et d'autres se sont améliorés légèrement.

Bourse des mines

Table with columns: Mine, Cours. Alax Oil 107 107 1/2 107 107 3/4 Breconite 107 107 1/2 107 107 3/4

Les ventes d'immeubles

Quartier Hochelaga — Rue Ariwin: bat. 1174 et 1175, terrain 24 x 62 pieds. C. O. Gravel vend à Les Propriétés Immobilières Inc. \$3,200. G. Beauregard, notaire.

Cours moyens à Wall Street

Table with columns: Cote, Cours. New-York, 19 (P.C.). — La moyenne des cours des 60 principaux titres d'après les compilations de la Presse Associée.

Valeurs des actions en Bourse

La valeur totale des actions et des obligations virées à la Bourse et au Curb de Montréal s'élevait à \$6,301,742,423 à la fin de janvier, comparée à \$6,500,652,627 à la fin

Bourse de Montréal

(P.C.). — Le mouvement d'avance, commencé hier, s'est continué en bourse locale ce matin, mais dans de moindres proportions. L'activité a été assez considérable. Il y a eu par la suite un certain mouvement de prises de bénéfices, sans être considérable, n'en a pas moins réduit certains gains du début. Au nombre des titres qui ont fléchi on note Nickel, Imperial Tobacco, Alcohol, Shawinigan, Pacific Canadian et B. C. Power. Par contre, Hollinger, Montréal Power, Penman's, Canadian Car et d'autres se sont améliorés de quelques fractions. Canadian Celanese a avancé de 2 points à 108, Canada Cement priv. et Ottawa Power priv. d'un point chacun.

(Compilation de la maison L.-G. BEAUBIEN)

Table with columns: Ventes Valeurs, Cours. 5 Amalg. Elect. 17 1/4 15 Bell Telephone 135 115 B.C. Power "A" 26 3/8 100 Bldg Prod. 21 3/4 40 Can. Celanese 7 3/8 6 Canada Cement 63 125 Can. Car and Found. 7 1/2 20 Can. Car and Found. priv. 14 3/4 45 Can. Ind. Alcohol "A" 9 3/4 70 Can. Ind. Alcohol "B" 8 1/8 305 Can. Pac. Ry. 12 3/4 35 C. Hydro Elect. priv. 80 45 Dom. Bridge 12 3/4 75 Dom. Coal priv. 28 100 Dom. Steel and Cl. "B" 5 1/2 25 Dom. Textile 7 1/2 15 Gurd. Shs and Co. 6 1/2 12 H. Smith 12 1/4 10 H. Smith priv. 9 1/8 690 Hollinger Con. Gold 18 90 625 Imp. Tobacco 13 365 Int. Nickel 24 3/4 30 Lake of the Woods 11 3/4 180 Massey-Harris 4 3/4 300 McGill Frontenac 15 3/4 135 Mont. Power 31 3/4 75 Mont. Power Deb. 33 3/4 620 Nat. Breweries 104 100 Ottawa Power priv. 10 35 Penman's Ltd. 63 25 Quebec Power 16 3/4 25 St. Law. Flour 37 175 Shawinigan W. and P. 18 3/4 25 So. Can. Power 12 3/4 50 Steel of Canada 47 15 Steel of Canada priv. 41 3/4 5 Viaw priv. 20 3 Western Grocers 35 90 Wabasso 24 2 Windsor Hotel 6

BANQUES

Table with columns: Banque, Cours. 2 Canadienne 130 15 Commerce 166 3 Montréal 229 Toronto 198 1 Canada 55

Bourse de New-York

New-York, 19 (P.A.). — Le marché a encore manifesté de la vigueur ce matin mais l'activité a été moins fébrile qu'hier et les gains réalisés moins considérables. Par la suite, il s'est manifesté des prises de bénéfices qui ont en partie réduit les gains du début.

Sur le Curb

(P.C.). — La section des mines a encore été assez active ce matin mais le reste du marché n'a pas beaucoup attiré l'attention. Dans la section des mines les principaux titres sont restés inactifs. Au nombre des titres qui se vendent à bas prix, Siscoe a avancé de 7 sous à 2.94, Pickle-Crow de 4 à 2.70. Francoeur, Parkhill, Sullivan et d'autres se sont améliorés légèrement.

Bourse des mines

Table with columns: Mine, Cours. Alax Oil 107 107 1/2 107 107 3/4 Breconite 107 107 1/2 107 107 3/4

Les ventes d'immeubles

Quartier Hochelaga — Rue Ariwin: bat. 1174 et 1175, terrain 24 x 62 pieds. C. O. Gravel vend à Les Propriétés Immobilières Inc. \$3,200. G. Beauregard, notaire.

Cours moyens à Wall Street

Table with columns: Cote, Cours. New-York, 19 (P.C.). — La moyenne des cours des 60 principaux titres d'après les compilations de la Presse Associée.

Valeurs des actions en Bourse

La valeur totale des actions et des obligations virées à la Bourse et au Curb de Montréal s'élevait à \$6,301,742,423 à la fin de janvier, comparée à \$6,500,652,627 à la fin

de décembre 1934; ce qui représente une diminution de \$198,910,204. Les totaux des industrielles, des titres bancaires et des valeurs hors-liste affichaient des avances sur le mois précédent, tandis que les valeurs commerciales reflétaient la tendance à la baisse qui a régné au cours de janvier. Le tableau suivant donne la valeur des titres inscrits sur les marchés locaux à la fin de janvier, comparée à celle de la fin du mois précédent: Valeurs des titres inscrits Bourse de Montréal: 31 janvier 31 décembre Industrielles \$1,261,100,122 \$1,706,968,952 Services publics 457,993,133 478,150,000 Banques 275,150,000 275,150,000 Obl. du gov. 2,153,170,032 2,350,322,891 Obl. Indust. 222,432,196 237,479,030 \$4,369,873,483 \$4,566,028,373

Curb de Montréal: Titres inscrits 1,097,067,609 1,102,891,271 Obl. Inscrites 167,592,717 173,093,079 Mines Inscrites 409,873,483 418,741,185 Mines hors liste 275,150,000 275,150,000 Stocks hors liste 204,644,853 185,689,334 \$1,931,863,940 \$1,934,624,254 Grand total \$6,301,742,423 \$6,500,652,627

M. Houde à Toronto

CE QU'IL PROPOSE POUR REMEDIER A LA CRISE. Toronto, 19 (C.P.). — M. Camilien Houde, maire de Montréal, a présenté hier devant un auditoire de Toronto un vaste projet visant à remédier à la situation actuelle du pays. Il a déclaré qu'un programme de travaux publics, préconisé pour venir en aide aux chômeurs, ne peut avoir un effet souverain parce que les projets doivent se succéder tant que les conditions économiques n'ont pas repris leur équilibre normal. Le maire s'adressait alors aux membres du Canadian Club.

M. L.-P.-J. Roy nommé sous-secrétaire. Ottawa, 19. — M. L. P. J. Roy, haut fonctionnaire de la Banque Provinciale du Canada, vient d'être nommé au poste de sous-secrétaire de la Banque du Canada. C'est le gouverneur de cette institution, M. Graham Towers, qui a annoncé la nomination.

Fin tragique. M. Ralph Elliott, 28 ans, 5160 Chemin de la Reine Marie, ingénieur de la compagnie Bell Telephone, a trouvé une fin tragique hier. Il était au Royal Trust avec un compagnon pour faire l'inspection des fils de téléphone. Elliott se trouvait, à un moment donné, au septième étage. Il a crié à son com-

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPEUTEURS & INGENIEURS BREVETS D'INVENTION. H. Labrecque, I.G., M. Calloux, I.G., G.-J. Papiereau, I.G. et Arpeuteur INGENIEURS CONSEILS R.-ton Arpeur - Chauffage - Ventilation - Electricité - Argenteur - Bornage - Estimation - Expropriation - Expertise Les Ingénieurs Associés Limitée PDIFICE TREMIS 10 St-Jacques Ouest - HA. 0482

ASSURANCES HORACE LABRECQUE INC. COURTIER EN ASSURANCES Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers. 441 St-François-Xavier - Montréal Tél. MARquette 2383-2384

AVOCATS BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU AVOCATS ET PROCUREURS Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques Ernest Bertrand, C.R. S. Guérin, C.R. M. Goudrault, C.R. Antonio Garneau, C.R. H.-N. Garneau, Marcel Pigeon.

MAUR. DUPRE, L.L.L., C.R. M.P. Solliciteur Général AVOCAT ET PROCUREUR Dupré, Gagnon, de Billy & Meighen Immeuble Morin 111 Côte de la Montagne Téléphone: 2-081 et 2-4719

Vanier & Vanier AVOCATS 57 ouest, rue Saint-Jacques Tél. HARBOUR 2841

PROFESSEUR Prof. P. DELTOUR Cours classique commercial René Savoie, I.C., I.E. Bachelier es arts et sciences appliquées Cours classique, commercial, leçons privées - Brevets 1448 RUE SHERBROOKE, OUEST

ENCADREURS Morency Frères Ltée 458 STE-CATHERINE EST Tableaux, gravures, eaux-fortes à des prix très raisonnables, pour cadres de notes. Spécialité: Restauration de cadres et tableaux. — Matériel d'artiste. — Tél. Harbour 6894

WISINTAINER & FILS 968, BOUL. ST-LAURENT LES ENCADREURS MANUFACTURIERS MONTREAL. NARCISSE DUCHARME, président

LA VIE SPORTIVE

Le Toronto fera face aux Maroons

Trois parties sont à l'affiche ce soir dans le circuit de la N. H. L. Toronto jouera à Montréal contre Maroons, Canadiens feront face aux Bruins de Boston et les Aigles de Saint-Louis se mesureront aux Rangers de New-York.

Si les Maple Leafs de Toronto ont douze points en avant des Maroons de Montréal, ces derniers comptent bien diminuer cet avantage ce soir et se rapprocher des meneurs de la section canadienne de la N. H. L. Ils se disent qu'ils pourront satisfaire leur ambition avec d'autant plus de facilité que Harvey Jackson, Day et Robertson ne sont pas de l'alignement des Leafs ce soir. Puis ils se souviennent encore de la belle victoire qu'ils ont remportée sur Detroit, à qui ils ont porté un rude coup, et qui sont sous l'impression que les Leafs ne sont pas caractérisés de ce temps-ci par un jeu particulièrement brillant. Les Maroons comptent encore sur la puissance ou l'efficacité de leur jeu défensif, souvent jouer comme on les a déjà vus et remporter une victoire facile, s'ils n'ont pas décidé de se reposer un peu d'ici à ce que les éliminatoires commencent. Tout est possible.

Les Canadiens vont jouer leur dernière partie de la saison à Boston contre les Bruins. Ces derniers reviennent de Chicago où ils ont eu du fil à retordre et il est probable que les Habitants en viendront à bout facilement. Avant de baisser pavillon, les Bruins feront cependant un effort désespéré, car ils sont en deuxième position dans le classement des équipes, section américaine de la N. H. L., sur un pied d'égalité avec Chicago, en arrière des Rangers de New-York de deux points.

La troisième partie au programme ce soir dans le circuit de la N. H. L. oppose les Aigles de Saint-Louis aux Rangers de New-York. C'est la queue et la tête qui se rencontrent. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que les Rangers peuvent faire une bonchêue du St-Louis, à moins que Ranger ne préfère donner quelque illusion aux Aigles pendant qu'il se reposera en vue des éliminatoires. Il ne faut pas oublier non plus que Ranger n'a que deux points en avant des Eperviers Noirs de Chicago, ce qui pourrait être dangereux. Les Rangers pourraient donc profiter du fait que Chicago ne joue pas ce soir et qu'ils ont entre les mains un club plus que défaillant pour scorer autant de points que possible.

Alignement ce soir: MONTREAL 1-Hainsworth; 2-Horner; 3-Clancy; 4-Priveau; 5-C. Conacher; 6-B. Robinson; 7-Blair; 8-Cotton; 9-Kilrea; 10-Thoms; 11-Kelly; 12-Finnigan; 13-McGill; 14-Pidcock; 15-McCurry; 16-Brossaud; 17-Lane; 18-Mundy; 19-Willock; 20-Kerrigan; 21-McDonald; 22-McGill; 23-Doheny; 24-McDonald-Kennedy; 25-Punitons; 26-Coates; 27-Kenny; 28-Victoria; 29-Lane; 30-Brossaud; 31-Lane; 32-Mundy; 33-Willock; 34-Kerrigan; 35-McDonald; 36-McGill; 37-Doheny; 38-McDonald-Kennedy; 39-Punitons; 40-Coates; 41-Kenny; 42-Victoria; 43-Lane; 44-Brossaud; 45-Lane; 46-Mundy; 47-Willock; 48-Kerrigan; 49-McDonald; 50-McGill; 51-Doheny; 52-McDonald-Kennedy; 53-Punitons; 54-Coates; 55-Kenny; 56-Victoria; 57-Lane; 58-Brossaud; 59-Lane; 60-Mundy; 61-Willock; 62-Kerrigan; 63-McDonald; 64-McGill; 65-Doheny; 66-McDonald-Kennedy; 67-Punitons; 68-Coates; 69-Kenny; 70-Victoria; 71-Lane; 72-Brossaud; 73-Lane; 74-Mundy; 75-Willock; 76-Kerrigan; 77-McDonald; 78-McGill; 79-Doheny; 80-McDonald-Kennedy; 81-Punitons; 82-Coates; 83-Kenny; 84-Victoria; 85-Lane; 86-Brossaud; 87-Lane; 88-Mundy; 89-Willock; 90-Kerrigan; 91-McDonald; 92-McGill; 93-Doheny; 94-McDonald-Kennedy; 95-Punitons; 96-Coates; 97-Kenny; 98-Victoria; 99-Lane; 100-Brossaud; 101-Lane; 102-Mundy; 103-Willock; 104-Kerrigan; 105-McDonald; 106-McGill; 107-Doheny; 108-McDonald-Kennedy; 109-Punitons; 110-Coates; 111-Kenny; 112-Victoria; 113-Lane; 114-Brossaud; 115-Lane; 116-Mundy; 117-Willock; 118-Kerrigan; 119-McDonald; 120-McGill; 121-Doheny; 122-McDonald-Kennedy; 123-Punitons; 124-Coates; 125-Kenny; 126-Victoria; 127-Lane; 128-Brossaud; 129-Lane; 130-Mundy; 131-Willock; 132-Kerrigan; 133-McDonald; 134-McGill; 135-Doheny; 136-McDonald-Kennedy; 137-Punitons; 138-Coates; 139-Kenny; 140-Victoria; 141-Lane; 142-Brossaud; 143-Lane; 144-Mundy; 145-Willock; 146-Kerrigan; 147-McDonald; 148-McGill; 149-Doheny; 150-McDonald-Kennedy; 151-Punitons; 152-Coates; 153-Kenny; 154-Victoria; 155-Lane; 156-Brossaud; 157-Lane; 158-Mundy; 159-Willock; 160-Kerrigan; 161-McDonald; 162-McGill; 163-Doheny; 164-McDonald-Kennedy; 165-Punitons; 166-Coates; 167-Kenny; 168-Victoria; 169-Lane; 170-Brossaud; 171-Lane; 172-Mundy; 173-Willock; 174-Kerrigan; 175-McDonald; 176-McGill; 177-Doheny; 178-McDonald-Kennedy; 179-Punitons; 180-Coates; 181-Kenny; 182-Victoria; 183-Lane; 184-Brossaud; 185-Lane; 186-Mundy; 187-Willock; 188-Kerrigan; 189-McDonald; 190-McGill; 191-Doheny; 192-McDonald-Kennedy; 193-Punitons; 194-Coates; 195-Kenny; 196-Victoria; 197-Lane; 198-Brossaud; 199-Lane; 200-Mundy; 201-Willock; 202-Kerrigan; 203-McDonald; 204-McGill; 205-Doheny; 206-McDonald-Kennedy; 207-Punitons; 208-Coates; 209-Kenny; 210-Victoria; 211-Lane; 212-Brossaud; 213-Lane; 214-Mundy; 215-Willock; 216-Kerrigan; 217-McDonald; 218-McGill; 219-Doheny; 220-McDonald-Kennedy; 221-Punitons; 222-Coates; 223-Kenny; 224-Victoria; 225-Lane; 226-Brossaud; 227-Lane; 228-Mundy; 229-Willock; 230-Kerrigan; 231-McDonald; 232-McGill; 233-Doheny; 234-McDonald-Kennedy; 235-Punitons; 236-Coates; 237-Kenny; 238-Victoria; 239-Lane; 240-Brossaud; 241-Lane; 242-Mundy; 243-Willock; 244-Kerrigan; 245-McDonald; 246-McGill; 247-Doheny; 248-McDonald-Kennedy; 249-Punitons; 250-Coates; 251-Kenny; 252-Victoria; 253-Lane; 254-Brossaud; 255-Lane; 256-Mundy; 257-Willock; 258-Kerrigan; 259-McDonald; 260-McGill; 261-Doheny; 262-McDonald-Kennedy; 263-Punitons; 264-Coates; 265-Kenny; 266-Victoria; 267-Lane; 268-Brossaud; 269-Lane; 270-Mundy; 271-Willock; 272-Kerrigan; 273-McDonald; 274-McGill; 275-Doheny; 276-McDonald-Kennedy; 277-Punitons; 278-Coates; 279-Kenny; 280-Victoria; 281-Lane; 282-Brossaud; 283-Lane; 284-Mundy; 285-Willock; 286-Kerrigan; 287-McDonald; 288-McGill; 289-Doheny; 290-McDonald-Kennedy; 291-Punitons; 292-Coates; 293-Kenny; 294-Victoria; 295-Lane; 296-Brossaud; 297-Lane; 298-Mundy; 299-Willock; 300-Kerrigan; 301-McDonald; 302-McGill; 303-Doheny; 304-McDonald-Kennedy; 305-Punitons; 306-Coates; 307-Kenny; 308-Victoria; 309-Lane; 310-Brossaud; 311-Lane; 312-Mundy; 313-Willock; 314-Kerrigan; 315-McDonald; 316-McGill; 317-Doheny; 318-McDonald-Kennedy; 319-Punitons; 320-Coates; 321-Kenny; 322-Victoria; 323-Lane; 324-Brossaud; 325-Lane; 326-Mundy; 327-Willock; 328-Kerrigan; 329-McDonald; 330-McGill; 331-Doheny; 332-McDonald-Kennedy; 333-Punitons; 334-Coates; 335-Kenny; 336-Victoria; 337-Lane; 338-Brossaud; 339-Lane; 340-Mundy; 341-Willock; 342-Kerrigan; 343-McDonald; 344-McGill; 345-Doheny; 346-McDonald-Kennedy; 347-Punitons; 348-Coates; 349-Kenny; 350-Victoria; 351-Lane; 352-Brossaud; 353-Lane; 354-Mundy; 355-Willock; 356-Kerrigan; 357-McDonald; 358-McGill; 359-Doheny; 360-McDonald-Kennedy; 361-Punitons; 362-Coates; 363-Kenny; 364-Victoria; 365-Lane; 366-Brossaud; 367-Lane; 368-Mundy; 369-Willock; 370-Kerrigan; 371-McDonald; 372-McGill; 373-Doheny; 374-McDonald-Kennedy; 375-Punitons; 376-Coates; 377-Kenny; 378-Victoria; 379-Lane; 380-Brossaud; 381-Lane; 382-Mundy; 383-Willock; 384-Kerrigan; 385-McDonald; 386-McGill; 387-Doheny; 388-McDonald-Kennedy; 389-Punitons; 390-Coates; 391-Kenny; 392-Victoria; 393-Lane; 394-Brossaud; 395-Lane; 396-Mundy; 397-Willock; 398-Kerrigan; 399-McDonald; 400-McGill; 401-Doheny; 402-McDonald-Kennedy; 403-Punitons; 404-Coates; 405-Kenny; 406-Victoria; 407-Lane; 408-Brossaud; 409-Lane; 410-Mundy; 411-Willock; 412-Kerrigan; 413-McDonald; 414-McGill; 415-Doheny; 416-McDonald-Kennedy; 417-Punitons; 418-Coates; 419-Kenny; 420-Victoria; 421-Lane; 422-Brossaud; 423-Lane; 424-Mundy; 425-Willock; 426-Kerrigan; 427-McDonald; 428-McGill; 429-Doheny; 430-McDonald-Kennedy; 431-Punitons; 432-Coates; 433-Kenny; 434-Victoria; 435-Lane; 436-Brossaud; 437-Lane; 438-Mundy; 439-Willock; 440-Kerrigan; 441-McDonald; 442-McGill; 443-Doheny; 444-McDonald-Kennedy; 445-Punitons; 446-Coates; 447-Kenny; 448-Victoria; 449-Lane; 450-Brossaud; 451-Lane; 452-Mundy; 453-Willock; 454-Kerrigan; 455-McDonald; 456-McGill; 457-Doheny; 458-McDonald-Kennedy; 459-Punitons; 460-Coates; 461-Kenny; 462-Victoria; 463-Lane; 464-Brossaud; 465-Lane; 466-Mundy; 467-Willock; 468-Kerrigan; 469-McDonald; 470-McGill; 471-Doheny; 472-McDonald-Kennedy; 473-Punitons; 474-Coates; 475-Kenny; 476-Victoria; 477-Lane; 478-Brossaud; 479-Lane; 480-Mundy; 481-Willock; 482-Kerrigan; 483-McDonald; 484-McGill; 485-Doheny; 486-McDonald-Kennedy; 487-Punitons; 488-Coates; 489-Kenny; 490-Victoria; 491-Lane; 492-Brossaud; 493-Lane; 494-Mundy; 495-Willock; 496-Kerrigan; 497-McDonald; 498-McGill; 499-Doheny; 500-McDonald-Kennedy; 501-Punitons; 502-Coates; 503-Kenny; 504-Victoria; 505-Lane; 506-Brossaud; 507-Lane; 508-Mundy; 509-Willock; 510-Kerrigan; 511-McDonald; 512-McGill; 513-Doheny; 514-McDonald-Kennedy; 515-Punitons; 516-Coates; 517-Kenny; 518-Victoria; 519-Lane; 520-Brossaud; 521-Lane; 522-Mundy; 523-Willock; 524-Kerrigan; 525-McDonald; 526-McGill; 527-Doheny; 528-McDonald-Kennedy; 529-Punitons; 530-Coates; 531-Kenny; 532-Victoria; 533-Lane; 534-Brossaud; 535-Lane; 536-Mundy; 537-Willock; 538-Kerrigan; 539-McDonald; 540-McGill; 541-Doheny; 542-McDonald-Kennedy; 543-Punitons; 544-Coates; 545-Kenny; 546-Victoria; 547-Lane; 548-Brossaud; 549-Lane; 550-Mundy; 551-Willock; 552-Kerrigan; 553-McDonald; 554-McGill; 555-Doheny; 556-McDonald-Kennedy; 557-Punitons; 558-Coates; 559-Kenny; 560-Victoria; 561-Lane; 562-Brossaud; 563-Lane; 564-Mundy; 565-Willock; 566-Kerrigan; 567-McDonald; 568-McGill; 569-Doheny; 570-McDonald-Kennedy; 571-Punitons; 572-Coates; 573-Kenny; 574-Victoria; 575-Lane; 576-Brossaud; 577-Lane; 578-Mundy; 579-Willock; 580-Kerrigan; 581-McDonald; 582-McGill; 583-Doheny; 584-McDonald-Kennedy; 585-Punitons; 586-Coates; 587-Kenny; 588-Victoria; 589-Lane; 590-Brossaud; 591-Lane; 592-Mundy; 593-Willock; 594-Kerrigan; 595-McDonald; 596-McGill; 597-Doheny; 598-McDonald-Kennedy; 599-Punitons; 600-Coates; 601-Kenny; 602-Victoria; 603-Lane; 604-Brossaud; 605-Lane; 606-Mundy; 607-Willock; 608-Kerrigan; 609-McDonald; 610-McGill; 611-Doheny; 612-McDonald-Kennedy; 613-Punitons; 614-Coates; 615-Kenny; 616-Victoria; 617-Lane; 618-Brossaud; 619-Lane; 620-Mundy; 621-Willock; 622-Kerrigan; 623-McDonald; 624-McGill; 625-Doheny; 626-McDonald-Kennedy; 627-Punitons; 628-Coates; 629-Kenny; 630-Victoria; 631-Lane; 632-Brossaud; 633-Lane; 634-Mundy; 635-Willock; 636-Kerrigan; 637-McDonald; 638-McGill; 639-Doheny; 640-McDonald-Kennedy; 641-Punitons; 642-Coates; 643-Kenny; 644-Victoria; 645-Lane; 646-Brossaud; 647-Lane; 648-Mundy; 649-Willock; 650-Kerrigan; 651-McDonald; 652-McGill; 653-Doheny; 654-McDonald-Kennedy; 655-Punitons; 656-Coates; 657-Kenny; 658-Victoria; 659-Lane; 660-Brossaud; 661-Lane; 662-Mundy; 663-Willock; 664-Kerrigan; 665-McDonald; 666-McGill; 667-Doheny; 668-McDonald-Kennedy; 669-Punitons; 670-Coates; 671-Kenny; 672-Victoria; 673-Lane; 674-Brossaud; 675-Lane; 676-Mundy; 677-Willock; 678-Kerrigan; 679-McDonald; 680-McGill; 681-Doheny; 682-McDonald-Kennedy; 683-Punitons; 684-Coates; 685-Kenny; 686-Victoria; 687-Lane; 688-Brossaud; 689-Lane; 690-Mundy; 691-Willock; 692-Kerrigan; 693-McDonald; 694-McGill; 695-Doheny; 696-McDonald-Kennedy; 697-Punitons; 698-Coates; 699-Kenny; 700-Victoria; 701-Lane; 702-Brossaud; 703-Lane; 704-Mundy; 705-Willock; 706-Kerrigan; 707-McDonald; 708-McGill; 709-Doheny; 710-McDonald-Kennedy; 711-Punitons; 712-Coates; 713-Kenny; 714-Victoria; 715-Lane; 716-Brossaud; 717-Lane; 718-Mundy; 719-Willock; 720-Kerrigan; 721-McDonald; 722-McGill; 723-Doheny; 724-McDonald-Kennedy; 725-Punitons; 726-Coates; 727-Kenny; 728-Victoria; 729-Lane; 730-Brossaud; 731-Lane; 732-Mundy; 733-Willock; 734-Kerrigan; 735-McDonald; 736-McGill; 737-Doheny; 738-McDonald-Kennedy; 739-Punitons; 740-Coates; 741-Kenny; 742-Victoria; 743-Lane; 744-Brossaud; 745-Lane; 746-Mundy; 747-Willock; 748-Kerrigan; 749-McDonald; 750-McGill; 751-Doheny; 752-McDonald-Kennedy; 753-Punitons; 754-Coates; 755-Kenny; 756-Victoria; 757-Lane; 758-Brossaud; 759-Lane; 760-Mundy; 761-Willock; 762-Kerrigan; 763-McDonald; 764-McGill; 765-Doheny; 766-McDonald-Kennedy; 767-Punitons; 768-Coates; 769-Kenny; 770-Victoria; 771-Lane; 772-Brossaud; 773-Lane; 774-Mundy; 775-Willock; 776-Kerrigan; 777-McDonald; 778-McGill; 779-Doheny; 780-McDonald-Kennedy; 781-Punitons; 782-Coates; 783-Kenny; 784-Victoria; 785-Lane; 786-Brossaud; 787-Lane; 788-Mundy; 789-Willock; 790-Kerrigan; 791-McDonald; 792-McGill; 793-Doheny; 794-McDonald-Kennedy; 795-Punitons; 796-Coates; 797-Kenny; 798-Victoria; 799-Lane; 800-Brossaud; 801-Lane; 802-Mundy; 803-Willock; 804-Kerrigan; 805-McDonald; 806-McGill; 807-Doheny; 808-McDonald-Kennedy; 809-Punitons; 810-Coates; 811-Kenny; 812-Victoria; 813-Lane; 814-Brossaud; 815-Lane; 816-Mundy; 817-Willock; 818-Kerrigan; 819-McDonald; 820-McGill; 821-Doheny; 822-McDonald-Kennedy; 823-Punitons; 824-Coates; 825-Kenny; 826-Victoria; 827-Lane; 828-Brossaud; 829-Lane; 830-Mundy; 831-Willock; 832-Kerrigan; 833-McDonald; 834-McGill; 835-Doheny; 836-McDonald-Kennedy; 837-Punitons; 838-Coates; 839-Kenny; 840-Victoria; 841-Lane; 842-Brossaud; 843-Lane; 844-Mundy; 845-Willock; 846-Kerrigan; 847-McDonald; 848-McGill; 849-Doheny; 850-McDonald-Kennedy; 851-Punitons; 852-Coates; 853-Kenny; 854-Victoria; 855-Lane; 856-Brossaud; 857-Lane; 858-Mundy; 859-Willock; 860-Kerrigan; 861-McDonald; 862-McGill; 863-Doheny; 864-McDonald-Kennedy; 865-Punitons; 866-Coates; 867-Kenny; 868-Victoria; 869-Lane; 870-Brossaud; 871-Lane; 872-Mundy; 873-Willock; 874-Kerrigan; 875-McDonald; 876-McGill; 877-Doheny; 878-McDonald-Kennedy; 879-Punitons; 880-Coates; 881-Kenny; 882-Victoria; 883-Lane; 884-Brossaud; 885-Lane; 886-Mundy; 887-Willock; 888-Kerrigan; 889-McDonald; 890-McGill; 891-Doheny; 892-McDonald-Kennedy; 893-Punitons; 894-Coates; 895-Kenny; 896-Victoria; 897-Lane; 898-Brossaud; 899-Lane; 900-Mundy; 901-Willock; 902-Kerrigan; 903-McDonald; 904-McGill; 905-Doheny; 906-McDonald-Kennedy; 907-Punitons; 908-Coates; 909-Kenny; 910-Victoria; 911-Lane; 912-Brossaud; 913-Lane; 914-Mundy; 915-Willock; 916-Kerrigan; 917-McDonald; 918-McGill; 919-Doheny; 920-McDonald-Kennedy; 921-Punitons; 922-Coates; 923-Kenny; 924-Victoria; 925-Lane; 926-Brossaud; 927-Lane; 928-Mundy; 929-Willock; 930-Kerrigan; 931-McDonald; 932-McGill; 933-Doheny; 934-McDonald-Kennedy; 935-Punitons; 936-Coates; 937-Kenny; 938-Victoria; 939-Lane; 940-Brossaud; 941-Lane; 942-Mundy; 943-Willock; 944-Kerrigan; 945-McDonald; 946-McGill; 947-Doheny; 948-McDonald-Kennedy; 949-Punitons; 950-Coates; 951-Kenny; 952-Victoria; 953-Lane; 954-Brossaud; 955-Lane; 956-Mundy; 957-Willock; 958-Kerrigan; 959-McDonald; 960-McGill; 961-Doheny; 962-McDonald-Kennedy; 963-Punitons; 964-Coates; 965-Kenny; 966-Victoria; 967-Lane; 968-Brossaud; 969-Lane; 970-Mundy; 971-Willock; 972-Kerrigan; 973-McDonald; 974-McGill; 975-Doheny; 976-McDonald-Kennedy; 977-Punitons; 978-Coates; 979-Kenny; 980-Victoria; 981-Lane; 982-Brossaud; 983-Lane; 984-Mundy; 985-Willock; 986-Kerrigan; 987-McDonald; 988-McGill; 989-Doheny; 990-McDonald-Kennedy; 991-Punitons; 992-Coates; 993-Kenny; 994-Victoria; 995-Lane; 996-Brossaud; 997-Lane; 998-Mundy; 999-Willock; 1000-Kerrigan; 1001-McDonald; 1002-McGill; 1003-Doheny; 1004-McDonald-Kennedy; 1005-Punitons; 1006-Coates; 1007-Kenny; 1008-Victoria; 1009-Lane; 1010-Brossaud; 1011-Lane; 1012-Mundy; 1013-Willock; 1014-Kerrigan; 1015-McDonald; 1016-McGill; 1017-Doheny; 1018-McDonald-Kennedy; 1019-Punitons; 1020-Coates; 1021-Kenny; 1022-Victoria; 1023-Lane; 1024-Brossaud; 1025-Lane; 1026-Mundy; 1027-Willock; 1028-Kerrigan; 1029-McDonald; 1030-McGill; 1031-Doheny; 1032-McDonald-Kennedy; 1033-Punitons; 1034-Coates; 1035-Kenny; 1036-Victoria; 1037-Lane; 1038-Brossaud; 1039-Lane; 1040-Mundy; 1041-Willock; 1042-Kerrigan; 1043-McDonald; 1044-McGill; 1045-Doheny; 1046-McDonald-Kennedy; 1047-Punitons; 1048-Coates; 1049-Kenny; 1050-Victoria; 1051-Lane; 1052-Brossaud; 1053-Lane; 1054-Mundy; 1055-Willock; 1056-Kerrigan; 1057-McDonald; 1058-McGill; 1059-Doheny; 1060-McDonald-Kennedy; 1061-Punitons; 1062-Coates; 1063-Kenny; 1064-Victoria; 1065-Lane; 1066-Brossaud; 1067-Lane; 1068-Mundy; 1069-Willock; 1070-Kerrigan; 1071-McDonald; 1072-McGill; 1073-Doheny; 1074-McDonald-Kennedy; 1075-Punitons; 1076-Coates; 1077-Kenny; 1078-Victoria; 1079-Lane; 1080-Brossaud; 1081-Lane; 1082-Mundy; 1083-Willock; 1084-Kerrigan; 1085-McDonald; 1086-McGill; 1087-Doheny; 1088-McDonald-Kennedy; 1089-Punitons; 1090-Coates; 1091-Kenny; 1092-Victoria; 1093-Lane; 1094-Brossaud; 1095-Lane; 1096-Mundy; 1097-Willock; 1098-Kerrigan; 1099-McDonald; 1100-McGill; 1101-Doheny; 1102-McDonald-Kennedy; 1103-Punitons; 1104-Coates; 1105-Kenny; 1106-Victoria; 1107-Lane; 1108-Brossaud; 1109-Lane; 1110-Mundy; 1111-Willock; 1112-Kerrigan; 1113-McDonald; 1114-McGill; 1115-Doheny; 1116-McDonald-Kennedy; 1117-Punitons; 1118-Coates; 1119-Kenny; 1120-Victoria; 1121-Lane; 1122-Brossaud; 1123-Lane; 1124-Mundy; 1125-Willock; 1126-Kerrigan; 1127-McDonald; 1128-McGill; 1129-Doheny; 1130-McDonald-Kennedy; 1131-Punitons; 1132-Coates; 1133-Kenny; 1134-Victoria; 1135-Lane; 1136-Brossaud; 1137-Lane; 1138-Mundy; 1139-Willock; 1140-Kerrigan; 1141-McDonald; 1142-McGill; 1143-Doheny; 1144-McDonald-Kennedy; 1145-Punitons; 1146-Coates; 1147-Kenny; 1148-Victoria; 1149-Lane; 1150-Brossaud; 1151-Lane; 1152-Mundy; 1153-Willock; 1154-Kerrigan; 1155-McDonald; 1156-McGill; 1157-Doheny; 1158-McDonald-Kennedy; 1159-Punitons; 1160-Coates; 1161-Kenny; 1162-Victoria; 1163-Lane; 1164-Brossaud; 1165-Lane; 1166-Mundy; 1167-Willock; 1168-Kerrigan; 1169-McDonald; 1170-McGill; 1171-Doheny; 1172-McDonald-Kennedy; 1173-Punitons; 1174-Coates; 1175-Kenny; 1176-Victoria; 1177-Lane; 1178-Brossaud; 1179-Lane; 1180-Mundy; 1181-Willock; 1182-Kerrigan; 1183-McDonald; 1184-McGill; 1185-Doheny; 1186-McDonald-Kennedy; 1187-Punitons; 1188-Coates; 1189-Kenny; 1190-Victoria; 1191-Lane; 1192-Brossaud; 1193-Lane; 1194-Mundy; 1195-Willock; 1196-Kerrigan; 1197-McDonald; 1198-McGill; 1199-Doheny; 1200-McDonald-Kennedy; 1201-Punitons; 1202-Coates; 1203-Kenny; 1204-Victoria; 1205-Lane; 1206-Brossaud; 1207-Lane; 1208-Mundy; 1209-Willock; 1210-Kerrigan; 1211-McDonald; 1212-McGill; 1213-Doheny; 1214-McDonald-Kennedy; 1215-Punitons; 1216-Coates; 1217-Kenny; 1218-Victoria; 1219-Lane; 1220-Brossaud; 1221-Lane; 1222-Mundy; 1223-Willock; 1224-Kerrigan; 1225-McDonald; 1226-McGill; 1227-Doheny; 1228-McDonald-Kennedy; 1229-Punitons; 1230-Coates; 1231-Kenny; 1232-Victoria; 1233-Lane; 1234-Brossaud; 1235-Lane; 1236-Mundy; 1237-Willock; 1238-Kerrigan; 1239-McDonald; 1240-McGill; 1241-Doheny; 1242-McDonald-Kennedy; 1243-Punitons; 1244-Coates; 1245-Kenny; 1246-Victoria; 1247-Lane; 1248-Brossaud; 1249-Lane; 1250-Mundy; 1251-Willock; 1252-Kerrigan; 1253-McDonald; 1254-McGill; 1255-Doheny; 1256-McDonald-Kennedy; 1257-Punitons; 1258-Coates; 1259-Kenny; 1260-Victoria; 1261-Lane; 1262-Brossaud; 1263-Lane; 1264-Mundy; 1265-Willock; 1266-Kerrigan; 1267-McDonald; 1268-McGill; 1269-Doheny; 1270-McDonald-Kennedy; 1271-Punitons; 1272-Coates; 1273-Kenny; 1274-Victoria; 1275-Lane; 1276-Brossaud; 1277-Lane; 1278-Mundy; 1279-Willock; 1280-Kerrigan; 1281-McDonald; 1282-McGill; 1283-Doheny; 1284-McDonald-Kennedy; 1285-Punitons; 1286-Coates; 1287-Kenny; 1288-Victoria; 1289-Lane; 1290-Brossaud; 1291-Lane; 1292-Mundy; 1293-Willock; 1294-Kerrigan; 1295-McDonald; 1296-McGill; 1297-Doheny; 1298-McDonald-Kennedy; 1299-Punitons; 1300-Coates; 1301-Kenny; 1302-Victoria; 1303-Lane; 1304-Brossaud; 1305-Lane; 1306-Mundy; 1307-Willock; 1308-Kerrigan; 1309-McDonald; 1310-McGill; 1311-Doheny; 1312-McDonald-Kennedy; 1313-Punitons; 1314-Coates; 1315-Kenny; 1316-Victoria; 1317-Lane; 1318-Brossaud; 1319-Lane; 1320-Mundy; 1321-Willock; 1322-Kerrigan; 1323-McDonald; 1324-McGill; 1325-Doheny; 1326-McDonald-Kennedy; 1327-Punitons; 1328-Coates; 1329-Kenny; 1330-Victoria; 1331-Lane; 1332-Brossaud; 1333-Lane; 1334-Mundy; 1335-Willock; 1336-Kerrigan; 1337-McDonald; 1338-McGill; 1339-Doheny; 1340-McDonald-Kennedy; 1341-Punitons; 1342-Coates; 1343-Kenny; 1344-Victoria; 1345-Lane; 1346-Brossaud; 1347-Lane; 1348-Mundy; 1349-Willock; 1350-Kerrigan; 1351-McDonald; 1352-McGill; 1353-Doheny; 1354-McDonald-Kennedy; 1355-Punitons; 1356-Coates; 1357-Kenny; 1358-Victoria; 1359-Lane; 1360-Brossaud; 1361-Lane; 1362-Mundy; 1363-Willock; 1364-Kerrigan; 1365-McDonald; 1366-McGill; 1367-Doheny; 1368-McDonald-Kennedy; 1369-Punitons; 1370-Coates; 1371-Kenny; 1372-Victoria; 1373-Lane; 1374-Brossaud; 1375-Lane; 1376-Mundy; 1377-Willock; 1378-Kerrigan; 1379-McDonald; 1380-McGill; 1381-Doheny; 1382-McDonald-Kennedy; 1383-Punitons; 1384-Coates; 1385-Kenny; 1386-Victoria; 1387-Lane; 1388-Brossaud; 1389-Lane; 1390-Mundy; 1391-Willock; 1392-Kerrigan; 1393-McDonald; 1394-McGill; 1395-Doheny; 1396-McDonald-Kennedy; 1397-Punitons; 1398-Coates; 1399-Kenny; 1400-Victoria; 1401-Lane; 1402-Brossaud; 1403-Lane; 1404-Mundy; 1405-Willock; 1406-Kerrigan; 1407-McDonald; 1

La physiognomie

Causerie du docteur Antonio Barbeau devant les étudiants en chirurgie dentaire sur l'art de connaître les hommes par leur physiognomie

Le docteur Antonio Barbeau professeur agrégé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, hôte d'honneur hier soir du troisième dîner des étudiants de la Faculté de chirurgie dentaire...

L'exposé ensuite qu'il y a deux sortes de physiognomie: l'active et la statique. Un passage d'Aristote lui servit à justifier cette division.

La physiognomie statique nous offre trois sources d'information: l'ensemble du corps, la forme de la tête, la morphologie de la main.

L'analyse de la main possédée, elle aussi, d'incontestables indices d'expression, tout comme la tête.

L'étude de la physiognomie implique un certain ordre. Il y a plusieurs sortes de crânes qui tous ont leur signification.

M. Barbeau fit passer sur l'écran de nombreux portraits de maîtres et des photographies d'hommes célèbres à l'appui de ses dires.

Amicale des anciens du collège Saint-Zotique

Vendredi, le 15, un grand nombre d'anciens se réunissent en la salle du collège Saint-Zotique.

M. Rodolphe Laplante, président, salue les camarades et enflamme notre désir de fonder une amicale.

M. l'abbé Jean Crevier, aumônier, accepte le siège présidentiel pour diriger les nouvelles élections.

Le président, M. Rodolphe Laplante; le secrétaire, M. Armand Dutilleul; le trésorier, M. Fernand Villemarec, sont élus à l'unanimité.

M. Etienne Lalonde prend place parmi les conseillers: A. Boisclair, L. Maillet, P. E. Julien, M. Lecompère, H. Touchette et A. Bernier.

Le conseil élabore présentement les constitutions de l'amicale. Il fut décidé que les anciens de Saint-Zotique fêteront le 50e anniversaire de l'arrivée des Frères de l'Instruction Chrétienne au Canada.

Le 8 mai 1886, le Frère Yrieux-Marie, assistant du Supérieur général et le Fr. Ulysse s'embarquèrent au Havre à destination du Canada.

Les Syndicats catholiques

Assemblée ce soir, édifice des syndicats catholiques à 8 h. 15: association des employés des postes, assemblée régulière.

Grand gala trifluvien à la Palestre

La Mauricie filmée: Le Troisième centenaire des Trois-Rivières — Course en canot de La Tuque aux Trois-Rivières

C'est demain soir, à la Palestre Nationale, rue Cherrier, qu'aura lieu le grand "gala trifluvien" organisé par la section Côte-Cherrier de la Société St-Jean-Baptiste...

L'hôte d'honneur de la soirée sera M. l'abbé Albert Tessier, préfet des études au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières...

Le programme de la soirée sera: M. l'abbé Albert Tessier, préfet des études au Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières...

N.B. — L'organisation de la soirée trifluvienne a dû cesser d'envoyer des cartes d'invitation vu le nombre considérable des demandes.

La soirée commencera à 8 h.

Ligue des propriétaires de l'Est

ELLE DEMANDE L'EXTENSION AUX PROPRIETAIRES, AVEC LES MODIFICATIONS VOULUES, DE LA LOI DU CONCORDAT

La Ligue des propriétaires de l'Est tenait hier soir, son assemblée générale mensuelle sous la présidence de M. Adhémar Baynault...

Une des plus importantes résolutions adoptées fut la suivante: "Etant donné la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent la grande majorité des petits et moyens propriétaires..."

"Etant donné que cet état de choses n'est pas imputable spécialement à chacun d'eux pris en particulier, mais qu'il provient plutôt de la situation générale des affaires..."

"Il est résolu de demander au Très honorable premier ministre du Canada de bien vouloir étudier immédiatement les mesures législatives nécessaires à l'extension à tous les propriétaires..."

La Ligue des Propriétaires de l'Est demande au gouvernement de Québec de voir, dans le bill de Montréal, à taxer lourdement les "chain-stores" et à alléger le fardeau des taxes des magasins indépendants.

Elle prie la M. L. H. & Power de ne pas fermer son bureau dans l'Est.

Elle suggère d'établir la caserne militaire du régiment de Maisonneuve dans le parc qui porte ce nom.

Le professeur Lundy à Montréal

Ce soir, à 9 heures, la Société Médicale de Montréal recevra le professeur John S. Lundy, chef du département d'anesthésie à la Clinique Mayo de Rochester...

Le conférencier sera présenté par le docteur Guy Hamel, sous la présidence de laquelle aura lieu la réunion.

M. Bennett reçoit des communistes

Tim Buck veut porter la parole sur le parquet des Communes Le sort du tsar de Russie

Ottawa, 19. — Il se tient actuellement à Ottawa une sorte de congrès communiste auquel prennent part quelque deux cents délégués.

Les élections ne sont évidemment pas très éloignées car le gouvernement tient, semble-t-il, à se ménager des sympathies dans tous les groupes.

Les douze ont demandé, entre autres choses, l'établissement d'une assurance-chômage non contributive pour le salarié.

Encouragés par l'accueil qu'ils ont eu du gouvernement, les congressistes ambitionnent maintenant davantage. Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue hier après-midi...

Si, à dit à ses camarades que le premier ministre, au cours de l'entrevue avec les douze délégués, avait mentionné le nom du dernier tsar de Russie et que lui, Sims, avait rappelé au premier ministre quel fut le sort de ce souverain...

Bernard Lafortune

PREMIER LAUREAT DU CONCORDAT OROTOIRE A LA PALESTRE NATIONALE

Plus de 700 personnes ont assisté à la matinée récréative organisée par le Groupe Monseigneur Gauthier, de l'A.C.C.C., sous la présidence d'honneur du R. P. Joseph Paré...

Tout d'abord il y eut une messe dite par l'aumônier, M. l'abbé Cloutier, à la chapelle des Soeurs de la Miséricorde.

La fête se continua à la palestrestre Nationale. Maurice Carmel, président, présenta le Groupe Mgr-Gauthier à l'auditoire.

Le jury se composait de MM. Elzéar Beauregard, Jean Teller, Jean-Léon Pouliot, M. Pierre Desrochers président.

M. Félix Desrochers et l'A. C. V.

IL PARTICIPERA A LA FETE D'HOMMAGE AUX FONDATEURS

M. l'avocat Félix Desrochers, bibliothécaire fédéral, vient d'assurer sa présence à la fête du souvenir que prépare la section Mont-Royal de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.

Cette fête d'hommage aux fondateurs de l'oeuvre aura lieu samedi soir, 23 février, à la Palestrestre Nationale.

Partie de cartes à l'école St-Ambroise

Mercredi soir, aura lieu à l'école Saint-Ambroise, 6555 de Normandie (près de Beaubien) une partie de cartes organisée par le Cercle d'étude Saint-Ambroise.

De nombreux prix seront distribués aux gagnants. Des prix de présence seront offerts, ainsi qu'un prix au gagnant de chaque table.

Un concert à St-Jérôme

L'Association chorale de Saint-Jérôme fêtera le dixième anniversaire de son existence en donnant un concert dans la salle académique du pensionnat des Saints-Angeles, à Saint-Jérôme, le jeudi, 21 février, à 8 h. 30 du soir.

L'Association a préparé un programme varié comprenant des oeuvres de Gounod, Geyraud, Palestrina, Radoux, Dupuis, Habu, Wekerlin, Helms, Dargomyski, Rigo, Verdi.

Assemblée des détaillants, ce soir, en la salle Saint-Sulpice

M. Rosario Messier, secrétaire général de l'Association des Marchands détaillants, actuellement à New-York pour étudier le fonctionnement et le résultat de la taxe municipale de ventes...

M. Messier fera rapport de son enquête. On sait que le conseil municipal songe à imposer une taxe de vente à Montréal.

La jeunesse et l'éducation nationale

CONFERENCE PAR M. ARTHUR LAURENDEAU

Le comité de renaissance de l'A. C. J. C., sous la direction de M. Jean-Louis Arbiq, organise pour le 5 mars prochain une soirée d'éducation nationale pour la jeunesse masculine et féminine de notre ville.

L'entrée sera libre, mais l'on devra se procurer des billets en s'adressant au bureau du comité, 840 rue Cherrier, tél.: FRONTEON 6310.

M. P.-N. MAINGUY Récemment élu président pour 1935 de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec...

Mgr Forbes et l'observance du dimanche

Ottawa, 19. — Une lettre pastorale de S. E. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, a été lue dimanche dans les églises du diocèse...

Les cultivateurs de St-Hyacinthe

Ottawa, 19. — En réponse à une interpellation du député de Saint-Hyacinthe, M. T. Adélaïde Fontaine, le ministre des Finances, M. Rhodes...

M. Yves Leduc gagne

M. Yves Leduc, jeune avocat, a triomphé hier soir, au Reform Club, au quatrième débat oratoire, de son adversaire, M. Vincent Broseau.

L'Europe tragique

Voici un livre d'une haute inspiration et d'une haute portée, qu'il faut recommander à quiconque cherche un fil conducteur dans le chaos des événements contemporains.

Le professeur Lundy à Montréal

Ce soir, à 9 heures, la Société Médicale de Montréal recevra le professeur John S. Lundy...

Les taxes municipales

Dans la motion présentée au conseil municipal samedi et qui constituait le nouveau projet de taxes, le montant total était de 88,755,700.

Ass. des médecins de l'Ouest de Montréal

Demain soir, à 9 h., l'Association des médecins de l'Ouest de Montréal tiendra une assemblée à 3571 rue St-Antoine.

Les taudis à Toronto

Toronto, 19 (C.F.). — Le Dr H.A. Bruce, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, a recommandé au conseil municipal de Toronto de commencer immédiatement à faire disparaître les taudis.

Le professeur Lundy à Montréal

Ce soir, à 9 heures, la Société Médicale de Montréal recevra le professeur John S. Lundy...

Les Syndicats catholiques

Assemblée ce soir, édifice des syndicats catholiques à 8 h. 15: association des employés des postes, assemblée régulière.

Leader dans le Mouvement de Sécurité



Récemment élu président pour 1935 de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, M. P.-N. Mainguy...

L'Ass. des hommes d'affaires du Nord devient Cie incorporée

Avs est donné qu'une assemblée générale des Hommes d'affaires du Nord de Montréal Inc. aura lieu le 21 février, à 8 h. p.m., à la salle Morin...

A Saint-Jean

St-Jean, 19 (D.N.C.). — M. le juge Joseph Archambault président, à St-Jean, le terme de février de la Cour supérieure, district d'Iberville.

L'Europe tragique

Voici un livre d'une haute inspiration et d'une haute portée, qu'il faut recommander à quiconque cherche un fil conducteur dans le chaos des événements contemporains.

Le professeur Lundy à Montréal

Ce soir, à 9 heures, la Société Médicale de Montréal recevra le professeur John S. Lundy...

Les taxes municipales

Dans la motion présentée au conseil municipal samedi et qui constituait le nouveau projet de taxes, le montant total était de 88,755,700.

Ass. des médecins de l'Ouest de Montréal

Demain soir, à 9 h., l'Association des médecins de l'Ouest de Montréal tiendra une assemblée à 3571 rue St-Antoine.

Les taudis à Toronto

Toronto, 19 (C.F.). — Le Dr H.A. Bruce, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, a recommandé au conseil municipal de Toronto de commencer immédiatement à faire disparaître les taudis.

Le professeur Lundy à Montréal

Ce soir, à 9 heures, la Société Médicale de Montréal recevra le professeur John S. Lundy...

Les Syndicats catholiques

Assemblée ce soir, édifice des syndicats catholiques à 8 h. 15: association des employés des postes, assemblée régulière.

DUPUIS

Profitez de nos bas prix pour augmenter votre linge de lit. Bonne qualité de

coton jaune Largeur 40"

8 VERGES pour 1.00

Coton jaune à draps Tissue uniforme et serrée, très durable et qui blanchira rapidement. Largeur: 65 pcs. TRES SPECIAL, la verge, 25

Couvre-pieds francés

Environ: 72 x 100 et 80 x 100

1.39

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président ARMAND DUPUIS, cao-prés

EUROPE

A DES PRIX D'AUBAINE

Sur tous les transatlantiques, pour tous les départs

du 22 octobre 1934 au 30 avril 1935

Y compris billet de retour permettant un séjour de 15 JOURS

CLASSE TOURISTE \$146. 3ème CLASSE \$110

à destination d'un port de France et retour. CLASSE TOURISTE \$146.

LE DEVOIR - VOYAGES

430 Notre-Dame Est - (Tél. HARBOUR 1241) - Montréal

Revue des Lectures, 1934. Volume de 510 pages, au complet ou par la poste, \$1.75.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Bilets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots...

Nos disciplines classiques

Grâce à l'obligeance de Mgr Roy, le "Devoir" a eu ces jours-ci le plaisir de publier dans sa collection du "Devoir"...

Ass. des médecins de l'Ouest de Montréal

Demain soir, à 9 h., l'Association des médecins de l'Ouest de Montréal tiendra une assemblée à 3571 rue St-Antoine.

CHARBON

\$5.00 et plus. 5,000 cordes d'Arbore, 8.00 à 10.00 WILSON FRERES